



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

Deuxième année - No. 33
Second year

18 Septembre 1905
September

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

La Fourniture du Gaz.

PROJET D'AMENDEMENT AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU GAZ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL.)

Règlement pour la fourniture de gaz à la Cité de Montréal et à ses habitants et à ses contribuables, par la Montreal Light, Heat & Power Coy., "Compagnie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal."

A une assemblée, etc.,

Il est ordonné et statué comme suit:

1. La compagnie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal ("Montreal Light, Heat and Power Co.") fournira toutes les lampes à gaz, ainsi que le gaz pour telles lampes, dont la Cité de Montréal, aura besoin pendant la durée du présent règlement pour l'éclairage des rues, ruelles, parcs, voies et places publiques de ladite Cité, à raison de \$15 par lampe, par année.

2. La Compagnie s'engage à fournir du gaz pour l'éclairage, la cuisine et les fins de fabrication, aux habitants et contribuables dans les limites de ladite Cité, durant une période de trente (30) ans à compter du premier janvier 1906.

QUALITE DU GAZ

3. Ledit gaz devra être du gaz hydrogène carburé, fait avec de la houille canadienne ou bitumineuse, avec une légère proportion de pétrole pour l'éclairage et d'une puissance illuminative d'au moins 21 bougies en blanc de baleine, et devra être, dans la mesure du possible, libre de toutes impuretés selon les exigences de l'Acte du Canada concernant l'inspection du gaz, et sera sujet à la surveillance et à l'inspection des inspecteurs du gaz nommés par le Gouvernement et du surintendant de l'éclairage.

PRIX

4. (A) Pour les années 1906, 1907 et 1908, le prix du gaz d'éclairage sera de \$1.10 et celui du gaz de cuisine \$0.90 par mille pieds cubes.

(B) Pour les années 1909, 1910 et 1911, le prix du gaz d'éclairage sera de \$1 et celui du gaz de cuisine \$0.80 par mille pieds cubes.

(C) Afin de faciliter l'usage du gaz aux classes pauvres, ladite Compagnie sera tenue de fournir à tous les habitants et contribuables de ladite Cité payant un loyer n'excédant pas \$150 par an, du gaz pour les fins de la cuisine, avec le privilège de deux lumières pour l'éclairage, moyennant \$1 par mille pieds cubes pour les six années 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, et \$0.85 pour les 24 années subséquentes jusqu'à la fin du contrat.

Le gaz devra être fourni au moyen de becs régulateurs automatiques, et le prix ne devra dans aucun cas excéder celui en dernier lieu mentionné.

DIVIDENDE

5. La Compagnie pourra payer à ses actionnaires un dividende n'excédant pas 5 pour cent par an, payable tri-

The Gas Supply.

DRAFT OF AMENDMENT TO THE CONTRACT FOR THE SUPPLYING OF GAS TO CITIZENS OF MONTREAL.

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL.)

By-law for the supply of gas to the City of Montreal, to its inhabitants and to the ratepayers, by the Montreal Light, Heat and Power Company.

At a meeting, etc.

It was ordained and enacted as follows:

1.—The Montreal Light, Heat & Power Company shall furnish all the gas lamps and the gas therefor that the City of Montreal may require, during the existence of this by-law, for lighting the streets, lanes, parks, thoroughfares and public places of the said City, at the rate of \$15. per lamp, per annum.

2.—The Company binds itself to supply gas for lighting, cooking and manufacturing purposes to the inhabitants and to the rate-payers within the limits of the said City, during a period of 30 years, to be computed from the 1st January 1906.

QUALITY OF GAS.

3.—The said gas shall be carburetted hydrogen gas made from Canadian or bituminous coal, with a small proportion of coal-oil for illuminating purposes, and of an illuminative power of not less than 21 sperm candles, and shall be, as far as possible, free from all impurities, according to the requirements of the Dominion Act concerning the inspection of gas, and shall be subject to the supervision and inspection of the Government gas inspectors and of the superintendent of the Light Department.

RATES.

4.—(a) For the years 1906, 1907 and 1908, the price of gas for lighting purposes shall be \$1.10 and that of gas for cooking purposes at 90 cents per 1000 cubic feet.

(b) For the years 1909, 1910 and 1911, the price of gas for lighting purposes shall be \$1.00 and that of gas for cooking purposes 80 cents per 1000 cubic feet.

(c) In order to facilitate the use of gas to the poorer classes, the said Company shall be bound to supply to all the inhabitants and to all the rate-payers of the said City, paying a rent not exceeding \$150. per annum, gas for cooking purposes, with the privilege of two lights for lighting purposes, at the rate of \$1.00 per 1000 cubic feet for the six years 1906, 1907, 1908, 1909, 1910 and 1911, and 85 cents for the 24 subsequent years until the expiry of the contract.

The gas to be supplied by means of automatic regulator burners and the price not to exceed, in any case, that last mentioned.

DIVIDEND.

5.—The Company may pay to its share-holders a dividend not exceeding 5 per cent per annum, payable quarter-

mestriellement, sur la proportion de capital attribuable aux parts de ladite Compagnie dans le fonds capital de ladite Compagnie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal, ainsi que sur tout capital additionnel qu'il sera nécessaire d'émettre pour les améliorations et extensions du système de ladite Compagnie.

FONDS DE RESERVE

6. La Compagnie créera un fonds de réserve à même les profits nets réalisés sur la fourniture du gaz, lequel fonds ne devra pas excéder la somme de 1 p.c. sur les recettes brutes, jusqu'à concurrence de la somme de \$1,500,000.

7. Après que le fonds de réserve aura été établi, après le paiement du dividende aux actionnaires tel que pourvu ci-dessus, tout surplus de profits nets réalisés sur les opérations de ladite Compagnie du gaz de Montréal, tel qu'établi à la fin de chaque année fiscale, sera attribuable comme suit:

A. Un tiers à la Ville pour contribution aux dépenses générales.

B. Un tiers à la Compagnie, qui pourra l'appliquer en dividendes à ses actionnaires.

C. Un tiers qui sera appliqué en réduction du prix du gaz aux consommateurs; pourvu toutefois que la part y afférente soit égale à une réduction de 5 cents par mille pieds cubes sur la quantité de gaz vendue l'année précédente.

PAIEMENT D'UNE SOMME DE 3 p. c. SUR LES RECETTES BRUTES

8. La Compagnie, nonobstant les dispositions ci-dessus exprimées, paiera tous les six mois, au trésorier de la Cité, une somme de 3 p.c., sur les recettes brutes réalisées par les opérations de la Compagnie dans les limites territoriales de la Cité de Montréal et aussi dans toute municipalité avoisinante, après l'annexion d'icelle à ladite Cité.

9. La Compagnie fera, tous les six mois, un relevé fidèle et rendra un compte exact par écrit de toutes ses recettes brutes, le tout accompagné d'une déclaration solennelle qui sera faite par le président ou autre officier de la Compagnie chargé d'en vérifier l'exactitude.

10. La Compagnie sera tenue de fournir le gaz dans les municipalités avoisinantes, lorsqu'elle seront annexées à ladite Cité,—et ce aux mêmes prix, conditions et restrictions que ceux présentement stipulés.

11. Il est expressément convenu entre les parties que la Compagnie devra percevoir et recevoir directement des consommateurs de gaz les diverses sommes qu'ils devront, sans aucun recours contre la Cité, qui ne sera tenue de payer que les montants dus pour l'éclairage des rues, ruelles, parcs, voies et places publiques, et des bâtiments lui appartenant ou sous son contrôle.

12. Pendant la durée du présent contrat, la Cité de Montréal ne devra pas poser de conduites de gaz dans les rues, ruelles, parcs, voies et places publiques de la Ville, ni permettre qu'il en soit posé par aucune autre personne ou compagnie, excepté quant aux trois dernières années dudit contrat, pendant lesquelles la Cité pourra faire ou permettre la pose de telles conduites dans les rues, ruelles, parcs, voies et places publiques de ladite Cité.

13. La Cité de Montréal aura le droit de faire inspecter le gaz et les gazomètres fournis par ladite Compagnie, et à cette fin elle pourra nommer un inspecteur, qui aura aussi le droit de régler la pression du gaz et qui aura libre accès, en tout temps, aux usines de la Compagnie.

PRESSION

14. La pression minimum dans aucune des conduites à gaz dans la Cité ne devra en aucun temps avoir moins de deux pouces.

15. Le Maire de Montréal, durant son terme d'office, sera membre du bureau de direction de ladite Compagnie, ou de tout autre compagnie, personne, société, syndicat ou corporation quelconque, qui en ferait l'acquisition ou qui serait aux droits et obligations de cette dernière ou de ses ayants-cause, avec tous les pouvoirs et privilèges conférés par la loi et par les règlements de ladite Compagnie aux directeurs élus.

16. La Cité sera tenue de posséder à titre de propriétaire des parts payées dans ladite Compagnie pour au moins une somme de \$10,000 au pair.

ly, on the proportion of capital representing the shares of the Montreal Gas Co. in the capital-stock of the said Montreal Light, Heat & Power Co., as well as on any additional capital which it may be necessary to issue for the improvement and extension of the system of the said Gas Company.

RESERVE FUND.

6.—The Company shall create a reserve fund out of the net profits realized on the supply of gas, which fund shall not exceed 1 p. c. the gross receipts, to the extent of the sum of \$1,500,000.

7.—When the above reserve has been established, after payment of the dividend to the share-holders, as above provided, any surplus of net profits realized on the operations of the said Montreal Gas Co., as established at the end of each fiscal year, shall be apportioned as follows:—

(A) One third to the City as a contribution towards general expenses;

(B) One third to the Company, which may apply the same as dividend to its share-holders;

(C) One third to be applied in deduction of the price of gas supplied to consumers; provided, always, that such portion of surplus be equal to a reduction of 5 cents per 1000 cubic feet on the quantity of gas sold in the preceding year.

PAYMENT OF A SUM OF 3 P. C. ON GROSS RECEIPTS.

8.—The Company, notwithstanding the above provisions, shall pay quarterly, to the City Treasurer a sum of 3 p. c. on the gross receipts realized from the operations of the Company within the territorial limits of the City of Montreal as well as in any outlying municipality, after the same has been annexed to the said City.

9.—The Company shall render, quarterly, a true and just account and statement, in writing of the whole of its gross earnings, accompanied by a statutory declaration to be made by the President or other authorized officer of the Company verifying the correctness thereof.

10.—The Company shall be bound to supply gas in outlying municipalities when annexed to the said City, at the same rates, on the same conditions and with the same restrictions as herein stipulated.

11.—It is expressly agreed between the parties that the Company shall directly collect and receive from the gas consumers the several amounts due by them, without any recourse whatever against the City, which shall be liable to pay only the amounts due for the lighting of the streets, lanes, parks, thoroughfares and public places and of the buildings owned by it or under its control.

12.—During the existence of this contract, the City of Montreal shall not permit the laying of gas mains in the streets, lanes, parks, thoroughfares and public places of the City, either by itself or any other company or person, except during the last three years of the present contract, when the City may lay or allow to be laid such mains in the streets, lanes, parks, thoroughfares and public places of the said City.

13.—The City of Montreal shall have the right to have the gas and gas meters supplied by the said Company inspected, and for that purpose, the said City may appoint an inspector, who shall also have the right to regulate the gas pressure and who shall have free access, at all times, to the works of the Company.

PRESSURE.

14.—The minimum pressure in any of the gas mains, in the City shall not at any time, be less than two inches.

15.—The Mayor of Montreal, during his term of office, shall be a member of the Board of Directors of the said Company or of any other company, person, firm, syndicate or corporation whatever acquiring the latter or assuming its rights and obligations, or of its successors and assigns, with all the powers and privileges conferred by law and by the regulations of the said Company upon elected directors.

16.—The City shall hold, as owner paid up shares in the said Company to an amount of at least \$10,000 at par.

17. Tout consommateur aura le droit d'acheter, soit de la Compagnie ou de n'importe quel marchand, le compteur ou les compteurs nécessaires pour régler et marquer la quantité de gaz qu'il consomme:—pourvu toutefois que ces compteurs soient approuvés par l'inspecteur du Gouvernement ou par ladite Compagnie, et cette dernière ne pourra exiger de loyer pour l'usage de ses compteurs d'aucun contribuable et habitant de ladite Cité qui fournira ainsi ses propres compteurs.

18. Il est expressément convenu entre les parties qu'à l'expiration du présent règlement, la Cité de Montréal, après un avis de douze mois donné par écrit à ladite Compagnie aura le droit d'acquérir de cette dernière tous les terrains, usines, droits, privilèges et franchises, de quelque nature qu'ils soient, et le matériel nécessaire en usage pour la fabrication et la fourniture du gaz à la Ville, qui seront la propriété de ladite Compagnie ou de ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin, sur paiement de leur valeur qui sera établie par des arbitres, plus 10 p. c. en sus de l'évaluation qui aura été faite. Lesdits arbitres seront nommés comme suit: un par la Cité de Montréal, un autre par la Compagnie et le troisième ou tiers-arbitre par un Juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le District de Montréal.

19. Le contrat passé devant Onésime Marin, notaire, le 15 novembre 1895, entre la Cité de Montréal et la Compagnie de Gaz de Montréal, prendra fin et deviendra nul et de nul effet le jour de la mise en force du présent règlement.

20. Un contrat devra être fait par acte notarié, contenant toutes les clauses, conditions et restrictions du présent règlement.

17.—Every consumer shall have the right to purchase either from the Company or from any merchant whatever the meter or meters required to regulate and measure the quantity of gas consumed by him, provided, however, that these meters be approved by the Government Inspector or by the said Company, and the latter shall not charge any rental for the use of its meters to any rate-payer or inhabitant of the said City who supplies his own meters.

18.—It is expressly agreed between the parties that at the expiry of the said by-law, the City of Montreal, after 12 months notice, in writing, given to the said Montreal Gas Company, shall have the right to acquire from the latter Company all the lands, works, rights, privileges and franchises whatever, as well as the necessary plant in use for the manufacture and supply of gas to the City, being the property of the said Company or of its representatives, as well as all works undertaken for that purpose, upon payment of the value thereof, which shall be established by arbitrators, together with 10 p. c. over and above said valuation; the said arbitrators shall be named as follows: one by the City of Montreal, one by the Company and the third or umpire by a judge of the Superior Court sitting in and for the District of Montreal.

19.—The contract passed before Onésime Marin, notary, on the 15th November 1895, between the City of Montreal and the Montreal Gas Co. shall terminate and become null and void on the day the present by-law comes into force.

20.—A notarial contract shall be prepared, embodying all the clauses, conditions and restrictions of this by-law.

LA VILLE DE MONTREAL A SAINT-MALO (France)

RAPPORT ET DISCOURS DES DELEGUES

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL)

A Son Honneur M. le Maire et à MM. les échevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Conformément à vos instructions, en date du 10 juillet dernier, nous nous sommes rendus à St-Malo pour représenter la Ville à l'occasion du dévoilement du monument Jacques Cartier, et nous avons exprimé à la population de St-Malo les sentiments de reconnaissance du Conseil Municipal et de tous les habitants de Montréal pour l'œuvre de glorification du découvreur du Canada.

Nous nous sommes acquittés de notre tâche au meilleur de notre habileté, et il nous fait plaisir de déclarer que vos représentants ont été très écoutés et que la Ville de Montréal a été acclamée.

Le maire et les conseillers municipaux de St-Malo ont convoqué d'urgence une assemblée du Conseil Municipal et ont adopté une résolution à l'effet de remercier votre Conseil d'avoir envoyé une délégation à St-Malo, et cette délibération a été inscrite au registre du Conseil.

Annexée à ce pli vous voudrez bien trouver copie des discours prononcés par vos délégués.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs les échevins, nos très respectueux hommages,

L. J. ETHIER,
Avocat de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

HÔTEL-DE-VILLE,
Montréal, 8 sept. 1905.

THE CITY OF MONTREAL AT SAINT MALO (France)

REPORT AND SPEECHES OF THE CITY'S DELEGATES.

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL)

To His Worship the Mayor and the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

In accordance with your instructions, under date of 10th July last, we proceeded to St. Malo to represent the City on the occasion of the unveiling of the Jacques Cartier Monument, and we expressed to the citizens of St. Malo the feelings of gratitude of the Municipal Council, and of all the inhabitants of Montreal, for the homage paid to the memory of the discover of Canada.

We filled our task to the best of our ability, and we are pleased to state that your representatives were attentively listened to and that the City of Montreal was acclaimed.

The Mayor and the Municipal Councillors of St. Malo called a special meeting of the Municipal Council and passed a resolution thanking your Council for having sent a delegation to St. Malo, and this resolution was inserted in the Minute Book of the Council.

Hereunto annexed you will kindly find copy of the addresses delivered by your delegates.

We have the honor to be,
Gentlemen,
Your obedient servants,

L. J. ETHIER,
City Attorney.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY HALL,
Montreal, 8 Sept. 1905.

DISCOURS DE M. ETHIER

Mesdames,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Appelé au dernier moment à représenter à cette fête internationale, la plus grande cité de langue française du Nouveau-Monde, je me sens vivement ému par les difficultés d'une tâche aussi délicate et par les responsabilités, également remplies d'honneur et de périls, dont la municipalité de Montréal a chargé mes épaules, conjointement avec mon compagnon, M. René Bauset, un des greffiers de la Cité.

Je veux vous dire les grandeurs de Montréal, désigné par Jacques Cartier comme emplacement de la colonie projetée par François Ier. Je veux vous dire la chaleur de nos sympathies à l'égard des populations françaises qui nous accueillent si cordialement, et l'assurance de notre admiration la plus complète pour cette œuvre dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire de deux peuples qui n'en font qu'un par le cœur.

Je ne puis m'empêcher de vous exprimer le regret profond qu'éprouvent nos compatriotes de ne pouvoir participer en personne, comme ils le font d'esprit, à cette touchante et grandiose démonstration.

Montréal groupe, au pied du Mont-Royal, ses 350,000 habitants, y compris les nouvelles annexions: "gallophones" au nombre de 2-3, "anglophones" au nombre de 1-3.

Jacques Cartier, parti d'Hochelega, fut le premier européen qui gravit le sommet du Mont-Royal et il nous donne la description suivante de la future Métropole et du pays qui l'entoure:

"Fûmes conduits par plusieurs hommes et femmes (sauvages) sur la montagne devant dicte, qui est par nous dénommée "Mont-Royal," distante du dit lieu d'Hochelega, d'un quart de lieue. Et nous, étant sur la dite montagne, nous eûmes vue et connaissance de plus de 30 lieues à l'environ d'icelle, dont il y a vers le nord, une rangée de montagnes, qui sont (Est et Ouest) gisantes, et autant vers le Sud, entre lesquelles montagnes, est la terre la plus belle qu'il soit possible de voir, labourable, unye et plaine."

Et Cartier resta convaincu, dit un biographe, que ce lieu était plus propice que tout autre à la fondation de cet établissement, et il fit rapport, en ce sens, à son roi: "Toute la terre des deux côtés du fleuve et outre, dit-il encore, est aussi belle terre et unye que jamais homme regarda."

Cartier, comme d'autres explorateurs fameux, cherchait à découvrir par le Saint-Laurent le passage de la Chine; et il était, dit Avezac, à la recherche, par une voie plus courte, de ces îles des épices, objet de tant de convoitises rivales.

Cartier avait donc vu juste, en désignant le pied du Mont-Royal comme le plus propice à l'établissement royal; et il ne se trompait pas, en cherchant de ce côté la voie de l'Extrême-Orient, des Indes et du Céleste Empire, par le fleuve Saint-Laurent, qui "va si long" dit-il, s'en rapportant aux sauvages, "que jamais homme n'avait été au bout, qu'ils eussent oui, et qu'aucun passage n'y avait que par bateau."

Montréal est bien "l'établissement" en vue que Jacques Cartier désignait, et ce grand fleuve si long conduira par bateau jusqu'au fond des grands lacs où d'autres Français atteindront les Rocheuses et la Mer Pacifique, et le chemin du Levant est tracé. La voie du Pacifique canadien, avec sa station terminale et la concentration de ses principales énergies à Montréal, nous y mènera et par chemins de fer et par bateaux, qui ne sont pas, vous le confesserai-je, les pirogues ou les canots d'écorce de bouleau des pauvres éclairieurs qui montrent la route au navigateur de Saint-Malo.

Jacques Cartier était un grand navigateur, un de ceux qui ont illustré le plus et la France et l'humanité. "Un tel héros, a dit le biographe Manet, suffirait seul pour illustrer toute une nation." Il naquit la même année que Christophe Colomb, et les meilleurs juges du cœur, de l'intelligence humaine, du génie bienfaisant, le placent à côté du découvreur du Nouveau-Monde, de Vasco de Gama, de Vespuce, de Cabral, de Cortez et de Magellan.

Il prit possession pour son roi, pour son pays, pour son empire, d'une terre "la plus belle que jamais homme regarda."

Il appartient à cette lignée d'élite parmi les hommes qui unissent la hardiesse des conceptions à la sagesse et au

Mr. ETHIER'S SPEECH.

Ladies,
Mr. Chairman and Gentlemen,

Called upon at the last moment to represent at this international demonstration, the largest French-speaking City of the New World, I view with apprehension the difficulties of so delicate a task, and the responsibilities no less honorable and perilous, which the Municipality of Montreal has placed upon my shoulders, jointly with my companion, Mr. René Rauset, one of the City Clerks.

I wish to point out to you the glorious origin of Montreal—designated by Jacques Cartier as the site of the colony which Francis I proposed to establish. I desire to assure you of our deep sympathy towards the French people, who have extended to us such a cordial reception, and of our unstinted admiration for your noble work, which will ever remain present in the memory of two nations which are one in heart.

I must express to you the deep regret of our fellow country-men at not being able to participate in person, as they do in sentiment, in this touching and grand demonstration.

Montreal groups, at the foot of Mount Royal, its 350,000 inhabitants; two thirds of whom are of French and one third of Anglo-Saxon descent.

Jacques Cartier, coming from Hochelega, was the first European who climbed to the summit of Mount Royal, and he gives the following description of the future Metropolis and of the surrounding country:

"We were taken by several Indians, men and women, to the mountain, which was called by us Mount Royal, and which is about one mile distant from Hochelega. From the top of this mountain the outlying country could be seen to a distance of over 90 miles. To the North and to the South are ranges of mountains, between which lies the finest country which can possibly be seen, with arable, even land."

"And Cartier was convinced," says a biographer, "that this place was better adapted than any other part of the country for he founding of the settlement, and he reported accordingly to his King. "All the land on both sides of the River," he adds, "is as fine and even as man ever saw."

Cartier, as other famous explorers, was endeavoring to find out a route to China "via" the St. Lawrence; and he was, says Avezac, in search, by a shorter way, for those Spice Islands, which were coveted by so many nations."

Cartier was therefore perfectly right when he designated the foot of Mount Royal as the place best adapted for the Royal settlement; nor was he mistaken when looking in that direction for a route to the Far East; to India and to the Celestial Empire, by the St. Lawrence River, which "is so long, he says, that man had never reached the end thereof, to the knowledge of the Indians."

Montreal is undoubtedly the "settlement" designated by Jacques Cartier, and this large and long river will later on lead to the remotest parts of the great lakes; other Frenchmen will reach the Rockies and the Pacific Ocean, and the route to the Levant will thus be laid out. The Canadian Pacific Railway, with its terminal station and the concentration of its operations in Montreal, takes us to the Eastern continent by rail and by boat, which, needless to say, are quite different from the bark canoes of the Indians who acted as guides for the navigator of St. Malo.

Jacques Cartier was a great navigator, one of those who most truly illustrated France and humanity. "Such a hero," says biographer Manet, "would alone suffice to illustrate a whole nation."

Jacques Cartier was born in the same year as Christopher Columbus, and the best judges of the human heart and intelligence and of beneficent genius, place him on the same rank as the discoverer of the New World, Vasco de Gama, Vespuce, Cabral, Cortez and Magellan.

He took possession for his king, for his country and for his empire of "the finest country man ever beheld."

He belongs to that race of men who combine bold conceptions with wise and judicious execution. He was an

sang-froid de l'exécution: il fut navigateur illustre, sans doute, mais aussi fondateur de peuples, et seuls, les événements qui se passèrent en Europe, sous Charles-Quint et François Ier, durent faire ajourner les vastes projets de l'illustre malouin dont nous célébrons la mémoire.

Citoyens de Saint-Malo, le nom de votre cité est l'un des plus répandus parmi les 3,000,000 de Français-Canadiens qui ont appris à chanter votre beau port de mer et votre rocher. Je vous salue au nom de Montréal, la métropole du Canada; au nom d'un pays de 6,000,000 d'habitants, l'ancienne bourgade d'Hochelega devenue la première ville de la nation canadienne par son commerce et son industrie, siège d'un archevêché, de deux universités, McGill, l'une des plus riches du monde, Laval, le foyer d'un patriotisme ardent et éclairé, et "l'Alma Mater" des générations qui auront la garde de l'héritage national. Je vous salue au nom de Montréal, premier point convergent de la navigation transatlantique, des grands lacs, de l'Ottawa et du lac Champlain par la rivière Richelieu. Je vous salue au nom de la cité des deux "transcontinentaux", les chemins de fer du Pacifique et du Grand Tronc, mais je vous salue surtout au nom de la cité de la paix et de la concorde—"concordia salus!" C'est notre devise, qui, plus que les efforts du progrès matériel, a pénétré l'âme de nos citoyens.

Tout à tour administrés par des maires de langue française et de la langue anglaise, Montréal n'a pas menti à sa devise, "concordia salus!"

C'est en effet à la confiance réciproque qui règne entre tous ses concitoyens de diverses races, que notre fière et ambitieuse cité est redevable de ses progrès et de son rapide développement.

Du sommet du Mont-Royal, Jacques-Cartier avait bien reconnu la fertilité des terres environnantes qui font sa prospérité actuelle et sa situation géographique exceptionnelle, à la tête de la navigation maritime qui assure à Montréal un avenir bien plus considérable encore.

Peuplée, dès le commencement du dernier siècle, d'Anglais et de Français, en nombre à peu près égal, Montréal a donné l'exemple de la paix sociale et de la tolérance. Il y a déjà longtemps que les deux grands peuples où se sont fondus les passés lointains de la civilisation des Francs, — les Celtes, les Saxons, les Scandinaves, les Norvégiens ou les Normands pouvaient vivre en France, se développer autour d'idées et d'entreprises communes, et, M. le Président, je le dis avec une légitime fierté, Montréal a pratiqué, depuis plus de 50 ans, cette "entente cordiale" que la France et l'Angleterre, après leurs gouvernements, viennent de cimenter dans le port de Brest par les fêtes fraternelles des deux plus puissantes flottes du monde.

Le cœur, et aussi le sens commun et la réflexion, nous ont unis dans la pensée et dans l'action, avant que le protocole de la diplomatie n'ait arrêté les termes d'une convention entre les représentants des deux races. Et que les maires de la ville de Montréal se soient nommés McGill, Abbott ou Rodier, Fabre, le père de notre éminent commissaire en France, Beaudry ou Laporte, le progrès, la supériorité de Montréal, le triomphe de l'intérêt commun ont toujours été le mobile principal de nos populations.

Le Canadien-Français n'a qu'à se féliciter de la générosité de la couronne britannique qui lui a sauvé son caractère national, sa langue et sa croyance religieuse. Sa loyauté pour sa patrie d'adoption n'a jamais été mise en doute, mais son amour pour la France, le pays de ses aïeux, ne périra jamais.

Mais je me hâte, et je crains d'avoir abusé déjà de votre patience. Montréal vient fraterniser avec la vieille Armorique, avec la Picardie, avec la Normandie, les anciennes provinces des côtes atlantiques, avec toute la France d'Europe et d'Amérique, qui donne à Jacques Cartier un monument de reconnaissance et d'admiration. A cet illustre enfant de Saint-Malo, Montréal voudra un jour rendre un pareil tribut d'hommage car il a été le premier et le plus grand de ses habitants.

Son nom est écrit partout dans notre ville. Nos rues, nos squares, nos manufactures, nos circonscriptions électorales, notre école normale le portent avec orgueil et le brûlent dans le cœur de nos petits enfants, plus affectueusement que ne le ferait le plus somptueux des monuments. Nous le vénérions pour la grandeur de son œuvre et le double cachet de patriotisme et de religion dont il l'a marqué et qui est resté le secret de notre force nationale.

illustrious navigator, no doubt, but he was also a founder of nations, and the events which occurred in Europe, under Charles V and Francis I, alone prevented him from carrying out his vast projects.

Citizens of St. Malo, the name of your City is one of the most popular among the 3,000,000 French Canadians, who have learned to sing the praises of your fine sea port. I salute you on behalf of Montreal, the metropolis of Canada; on behalf of a country of 6,000,000 inhabitants; on behalf of the old village of Hochelega, which has become the most important City of Canada by its trade and its industry, and is the seat of an archbishopric and of two universities—McGill, one of the wealthiest in the world, and Laval, the centre of an ardent and enlightened patriotism and the "Alma Mater" of generations who will be entrusted with the custody of our national inheritance. I salute you on behalf of Montreal, the first converging point of navigation on the Atlantic, the great lakes, the Ottawa River and Lake Champlain by the Richelieu River. I salute you on behalf of the City where are to be found two transcontinental railways—the Canadian Pacific and the Grand Trunk—but I salute you especially on behalf of the City of peace and concord—"Concordia Salus." Such is our motto, which has deeply penetrated the souls of our citizens.

Alternately administered by French speaking and English speaking Mayors, Montreal has been faithful to its motto "Concordia Salus."

It is, indeed, to the reciprocal confidence which exists between all its inhabitants of different races that our proud and ambitious City owes its marked progress and its rapid development.

From the summit of Mount Royal, Jacques Cartier fully realized the fertility of the surrounding country, to which must be attributed the present prosperity of our City, its exceptional geographical situation, at the head of sea navigation, reserves for Montreal a still more brilliant future.

Peopled, at the beginning of the last century, with English and French immigrants, in about equal numbers, Montreal has given an example of social peace and tolerance. For a long time past, the two great nations civilized by the Franks,—the Celts, Saxons, Scandinavians, Norwegians and Normands have been enabled to live in France and to thrive in peace and harmony, linked together as they were by common ideas and enterprises, and, Mr. President,—I say this with legitimate pride—Montreal for over 50 years, has put into practice that "entente cordiale" which France and England, following their governments, have recently confirmed in the port of Brest by the fraternal demonstrations of the two most powerful fleets of the world.

Long before diplomacy fixed the terms of an agreement between the representatives of both countries, our innermost feelings, common sense and forethought had united us in mind and in action, and whether the Mayor of Montreal bore the name of McGill, Abbott, Rodier or Fabre, the father of our distinguished Commissioner in France, Beaudry or Laporte, the advance and progress of the metropolis and the safeguarding of public interests have always been the main objects to which our citizens have aimed.

The French Canadians are thankful to the British Crown for its generous treatment in safeguarding their national character, their language and their religious belief. Their loyalty to their adopted country has never been questioned, but their love for France, the native country of their ancestors, will never die.

But I must hasten, and I fear that I have already encroached upon your patience. Montreal comes here to fraternize with old Armorica, with Picardy, with Normandy, the old provinces on the Atlantic coast, with the French of Europe, who, jointly with the French of America, have erected in memory of Jacques Cartier a monument of gratitude and admiration. To this illustrious citizen of St. Malo, Montreal, some day, will pay a similar tribute of homage because he was the first and the greatest of its inhabitants.

His name appears everywhere in our City. The streets, squares, manufactures, electoral divisions, the Normal School in Montreal bear it with pride; it is indelibly written in the hearts of our children, and will live longer than if it were perpetuated by the richest monument. We venerate Cartier owing to the greatness of his work, the religious and patriotic character of which has been the secret of our national existence.

le. Oeuvre à jamais admirable de Cartier, faite d'abnégation, de dévouement au roi, à la France, quelles racines profondes tu as enfoncées dans la "terre la plus belle que l'homme regarda" et, comme cet arbre canadien, sorti d'un grain de sénévé, étendant ses rameaux par dessus les grands lacs, au bout de ce long fleuve dont "l'homme n'a vu le bout", par-dessus les Rocheuses, presque au Pacifique, au-dessus de nos immenses forêts, de par la vieille Acadie remise peu à peu de ses terribles dispersions, au-dessus des plaines de l'Ouest, bientôt nourricières du genre humain, combien tu évoques, dans notre esprit de Français, de concitoyens de Saint-Malo, de doux et bons souvenirs, de grands et bénis devoirs et emplis notre cœur d'une brûlante envie de partager vos gloires, comme nous partageons les largesses de votre hospitalité et les vaillances de vos cœurs dans les luttes de votre vie quotidienne.

Vieille Armorique, qui a donné en patrie la Neustrie aux Normands; Vous, Normands, Bretons, Picards, Poitevins, citoyens du Perche et de la Saintonge qui nous a donné Champlain, nous nous unissons à vous dans un sentiment commun d'admiration pour les ancêtres qui ont jeté la première semence dans la terre de la nouvelle France; elle a germé, cette semence, et rien ne pourra, quoique l'on dise, quoique l'on craigne, déraciner le puissant arbre qui abrite tant de bonheur intime, tant de vitalité familiale, tant d'effervescence patriotique maintenue par l'idéal qui a fait les grands peuples, c'est-à-dire la foi à Dieu, le respect à la Loi.

Il était de bonne terre et de race pure, issu du meilleur sang d'Armorique et de France, ce Cartier que nous honorons ensemble, et c'était le fils de cette vieille cité bretonne dont la gloire ne fut par aucune surpassée.

Evoquons ensemble les héros divers et les grands gestes des villes sœurs, de Rouen, de Honfleur et de Dieppe, de Caen, de Rennes et de Saint-Malo; de Québec et de Montréal, d'Ottawa et de Winnipeg, qui doivent leur existence à la prévision, aux labeurs et aux conceptions de l'esprit franco-celtique et saxon.

Jacques Cartier, en son vivant "capitaine et grand pilote de mer, anobli plus tard par François Ier, sous le nom de seigneur de Limoilou", était de ces Malouins dont Henri IV a dit, en s'adressant à la reine Elisabeth, qu'ils "étaient les entremetteurs de la plus légitime, franche et loyale navigation qui peut être désirée." Précurseur d'un Bertrand Mahé de la Bourdonnaies, aussi de Saint-Malo, qui fonda les îles de France et de Bourbon, ce sont de ses concitoyens encore qui donnent naissance à Sumatra, Calicut et Pondichery; ce furent aussi des Malouins qui promenaient glorieusement le nom de votre ville et de notre vieille mère-patrie par toutes les mers, par toutes les terres, les Duguay-Trouin, les Surcouf, pendant que, dans les luttes pacifiques, mais non moins glorieuses des arts de la paix, les Thevenard, les Moreau de Maupertuis, les Châteaubriand et les Lamennais jetaient, sur votre vieille cité, un lustre qui brille dans le monde d'un incomparable éclat.

Associez-vous à votre gloire, Messieurs, comme nous nous associons à la France dans l'admiration de son art, de son esprit généreux, dans le sentiment commun de ses espoirs et de ses préoccupations.

Je lève mon verre à la vieille Armorique, la plus vivace individualité provinciale de la France, à l'ancienne Neustrie, donnée à Rollon, à ses Normands répandus de par le monde qu'ils francisent; à St-Malo, l'héroïque cité, dont les guerriers suivaient l'oriflamme de saint Louis aux croisades, dont les marins découvrirent Terre-Neuve avec les Dieppois et les Biscayens, qui prenaient part à l'expédition de Naples, se battaient en Afrique sous les généraux de Charles-Quint, et à Tunis, avec quelques navires, ruinaient trente-quatre vaisseaux aux renégats de cette piraterie; à Saint-Malo, la patrie de Jacques Cartier, de la Bourdonnaies, de Duguay-Trouin, de Châteaubriand, à Jacques Cartier lui-même, le découvreur du Canada et qui fut aussi le voyant des hautes destinées de la cité de Montréal.

* * *

DISCOURS DE M. RENE BAUSET

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs,

Comme mon collègue vous l'a laissé entendre, ma mission à Saint-Malo n'est pas de vous faire un long discours.

Jacques Cartier, how deeply your work of self-denial to your King and to France, has taken root in "the land fairer than which man ever saw"; and when we behold the Canadian tree, sprung from a mere grain, spreading its branches over our great lakes to the extremity of our magnificent river, the end of which man never saw, over the immensity of the Rocky Mountains, almost to the Pacific Ocean, over our vast forests, beyond Acadia, so painfully recovered from its heartrending dispersion, over the plains of the Great West, (soon to become the granary of the human race) how you awaken in our French hearts, in the hearts of the citizens of St. Malo, pleasant and imperishable memories and recall to our mind the sacred duties we have to fulfil; and how you inspire in our souls a burning desire to participate in the glory of your fellow-citizens, as we partake of their generous hospitality, and to imitate their courage and energy in the struggles of their daily life.

Old Armorica, and you Normans, Britons, inhabitants of Picardy, of Poitou, of Perche and of Saintonge, who gave us Champlain, we join with you in a common feeling of admiration for our ancestors who sowed the first seed in the fertile land of New France; this seed has germinated, and it will be impossible, notwithstanding that which may be said or feared, to uproot the powerful tree which has sprung therefrom and which shelters so much domestic happiness, national vitality and patriotic aspirations, all of which, with faith in God and respect of the law, goes to build up great nations.

Cartier, whom together we honor, came from good stock, from the blood of Armorica and France; he was the son of that ancient city of Britany, whose glory has never been surpassed.

Let us recall, together the heroic deeds of the sister cities of Rouen, Honfleur, Dieppe, Caen, Rennes and St. Malo, Quebec and Montreal, Ottawa and Winnipeg, which owe their existence to the foresight, incessant labor and initiative of the Franco-Celts and Saxons.

Jacques Cartier, in his life-time, "captain and great sea pilot, enobled later on by Francis the First, under the name of Lord of Limoilou," was one of those men from St. Malo, of whom Henry the Fourth said, speaking to queen Elizabeth, that "they were the forerunners of the most legitimate, fair and loyal navigation that could be desired." Precursor of Bertrand Mahé de la Bourdonnaies, also of St. Malo, who founded the Islands of France and of Bourbon, it was fellow-citizens of his who, gave birth to Sumatra, Calicut and Pondichery; it was also men from St. Malo,—Duguay-Trouin and Surcouf—who gloriously upheld the name of your City and of your old mother-country over sea and land, while, in the contests of peaceful arts, but no less glorious, were such men as Thevenard, Moreau de Maupertuis, Châteaubriand and Lamennais, who gave to your old City a splendor which today shines over the whole world with an incomparable brilliancy.

Let us unite with your glory, Gentlemen, as we ourselves unite with France, in admiration of its arts, of its generous spirit, and in a mutual feeling for the realization of its hopes and aspirations.

I drink, Gentlemen, to old Armorica, the most vivacious provincial individuality of France; to old Neustria, given to Rollon; to his Normans, who are disseminated all over the world, which they frenchify. I drink to St. Malo, the heroic City, whose warriors followed the flag of St. Louis, at the crusades, and whose mariners, with men from Dieppe and Biscay, discovered New Foundland, took an active part in the expedition to Naples, fought in Africa under generals of Charles the Fifth, and at Tunis, destroyed, with a few boats, thirty-four vessels belonging to the renegades of this piracy. I drink, Gentlemen, to St. Malo, the birth-place of Jacques Cartier, of La Bourdonnaies, of Duguay-Thouin and of Châteaubriand. I drink to Jacques Cartier himself, the discoverer of Canada, the foreseer of the high destinies of the City of Montreal.

* * *

Mr. RENE BAUSET'S SPEECH.

Mr. Chairman,
Mr. Mayor,
Ladies and Gentlemen.

As you have been told by my colleague, my mission to St. Malo, does not imply a lengthy speech.

Vous me permettrez, cependant, de vous faire remarquer que notre conseil municipal, qui représente une ville de 350,000 habitants, est composé de citoyens d'origine française et anglaise et que c'est à l'unanimité des voix que l'on a décidé de nous envoyer, M. Ethier et moi, accomplir cette agréable mission auprès de vous.

C'est que, voyez-vous, on aime la France si sincèrement sur les bords du Saint-Laurent, que l'immense océan que nous venons de franchir ne pourra jamais effacer nos sentiments de vénération et d'affection.

C'est donc avec la plus vive satisfaction, qu'au nom du conseil municipal de Montréal, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous remettre cette résolution, dont vous allez me permettre de vous faire la lecture:

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de Montréal; assemblée mensuelle tenue le 10e jour de juillet 1905:

"Résolu que M. René Buset, l'un des greffiers de la Cité, et M. L.-J. Ethier, l'aviseur légal de la Cité, soient chargés d'aller à Saint-Malo pour représenter la ville de Montréal, à l'occasion du dévoilement du monument Jacques Cartier, et d'exprimer les sentiments de reconnaissance du Conseil Municipal et ceux de tous les habitants de la Métropole du Canada envers les citoyens de Saint-Malo et de la France qui ont déployé tant d'énergie et de zèle pour perpétuer la mémoire du vaillant découvreur du Canada."

(Copie conforme)

Le Maire de Montréal:
Signé: H. LAPORTE.

LA TAXE DE L'EAU

RAPPORT SPECIAL DU TRESORIER DE LA VILLE

A. M. l'échevin Vallières,
Président de la Commission des Finances.

Monsieur,

Vu l'agitation qui se fait pour en arriver à une réduction de la taxe d'eau, je crois de mon devoir de soumettre les observations suivantes à votre considération.

Mon but est de montrer le résultat qui, d'après moi, s'ensuivrait si l'on adoptait le "prix coûtant" comme base de la taxe au lieu de la valeur locative, comme à présent.

L'on admettra que si le principe du "prix coûtant" est adopté, il faudra l'appliquer universellement et les riches et les pauvres devront être taxés de la même manière.

Il y a donc deux choses à considérer: (1) constater ce qu'est réellement le prix coûtant; (2) déterminer comment il sera réparti.

Voyons donc d'abord quel est le prix coûtant—qui est représenté par l'intérêt sur les dépenses, les frais d'administration et le montant nécessaire pour l'usure et la dépréciation.

La plupart des obligations à 6% qui furent émises pour les travaux de premier établissement furent vendues à des prix qui portèrent le taux de l'émission à environ 7%, et, de fait, en 1868, longtemps après que les travaux furent terminés, des obligations à 7% furent émises au pair pour consolider la dette de \$5,000,000 qui existait alors.

Si un état des dépenses avait été dressé cette année-là, le taux de 7% aurait certainement été considéré comme chiffre de l'intérêt. Il est vrai que le cours des obligations à 7% a graduellement monté jusqu'à l'équivalent de 6%, taux auquel l'émission suivante fut faite. En 1873, des obligations à 5% furent placées sur le marché anglais, mais ne donnèrent qu'une moyenne de 88; et bien que le taux courant, à l'heure qu'il est, puisse être considéré comme étant de 4%, il serait manifestement déraisonnable de prendre ce chiffre comme base des calculs. Le fait est que nous avons encore actuellement \$600,000 d'obligations à 7%.

Afin de ne pas être taxé d'exagération, je prendrai, cependant, 5% (et c'est indubitablement au-dessous du chiffre réel) comme taux de l'intérêt.

Les dépenses annuelles seraient donc comme suit:—

You will nevertheless permit me to call your attention to the fact that our Municipal Council which represents a city of 350,000 inhabitants, is composed of citizens of French and English origin, and that, without one dissenting voice, it resolved to send Mr. Ethier and myself here to fulfil this very pleasant mission.

The fondness for France is so sincere on the banks of the St. Lawrence that the vastness of the ocean which we have crossed cannot blot out our earnest sentiments of veneration and devotedness.

I have therefore great pleasure, in the name of the Municipal Council of Montreal, to remit to you, Mr. Chairman, the resolution which was entrusted to me and which you will kindly permit me to read.

Extract from the minutes of a meeting of city council of Montreal, monthly meeting, held on the 10th July 1905.

Resolved: That the Asst. City Clerk, Mr. R. Buset, accompanied by Mr. L. J. Ethier, City Attorney, be instructed to proceed to St. Malo, on the occasion of the unveiling of the Jacques Cartier Monument, and to express the feelings of gratitude of the members of the Council and of the whole population of the City of Montreal towards the citizens of France, who have displayed so much energy and zeal to perpetuate the memory of the valiant discoverer of Canada.

(Certified)

(Signed) H. LAPORTE,
Mayor of Montreal.

WATER RATES

SPECIAL REPORT OF CITY TREASURER

To Alderman Vallières,
Chairman of the Finance Committee.

Sir:—

In view of the agitation for a reduction of the water rates I deem in my duty to submit the following for your consideration.

My object is to show what I believe would be the result of any attempt to adopt "Cost" as the basis of charge in place of the percentage of rental as at present existing.

It will be conceded that if the principal of cost is adopted it must be universally applied, and rich and poor assessed alike.

Two things, then, have to be done, to ascertain what the cost really is, and to determine how it is to be levied.

First then as to cost—that is represented by interest on outlay, cost of administration, and allowance for wear and tear, depreciation.

Much of the 6% debentures which were issued for the first construction of the works were sold at rates which made the cost of the money about 7%, and, as a matter of fact, in 1868, long after the works were finished, 7% stock was issued, at par, to consolidate the then outstanding debt of \$5,000,000.

Had a statement of cost been made in that year 7% would unquestionably have been the rate calculated as the interest cost. It is true that the 7% securities gradually appreciated in price to the equivalent of 6% at which the next issue was made and, in 1873, 5 per cents were placed on the English market but only realized an average of 88; and though the prevailing rate for money, at the moment may be considered as 4% it would be manifestly unfair to use that figure as the basis of calculation. Indeed \$600,000 of 7% are still outstanding.

In order not to appear to be forcing an issue, however, I assume 5% which is unquestionably below, rather than above, the mark, thus:

DEPENSES

\$9,000,000 à 5%	\$450,000
Administration, disons	200,000
Usure et détérioration, réserve pour cas d'urgence, frais de perception, etc	50,000
Total	\$700,000

REVENU

Le revenu, pour toutes fins pratiques, peut être estimé comme suit:—

Recettes provenant des maisons d'habitation, disons	\$450,000
Recettes provenant des magasins, bureaux, etc.	150,000
Recettes provenant des établissements approvisionnés d'eau par compteurs, etc.	200,000
Total	\$800,000

ADMINISTRATION

J'ai calculé les frais d'administration à un chiffre au-dessus de la moyenne, vu que le montant accordé à la Commission de l'Aqueduc dans le budget annuel est incontestablement au-dessous de la somme qui est nécessaire pour le bon fonctionnement du service, et, de fait, les dépenses, en 1904, se sont élevées à au-delà de \$200,000.

Un point très important sur lequel j'attirerai votre attention ici, c'est que notre système d'aqueduc suffit à peine aux besoins actuels; en d'autres termes la ville s'est développée et se développe encore si rapidement que notre aqueduc est mis à contribution jusqu'au maximum de sa capacité et qu'il faudra avant longtemps faire de nouvelles dépenses sur le compte du capital afin de faire face aux exigences de la situation et d'assurer une force de réserve suffisante,—de sorte que pour calculer le coût du matériel, l'on doit prendre comme base non pas les dépenses passées, mais les dépenses qui seront nécessaires pour installer des pompes de la capacité voulue.

Le revenu, dans les circonstances actuelles, peut paraître élevé comparativement aux dépenses, mais ce sera probablement tout le contraire une fois que les améliorations requises auront été effectuées.

MODE D'IMPOSITION DE LA TAXE

La taxe peut être imposée d'après un tarif basé sur le loyer, comme aujourd'hui, ou sur la consommation mesurée par des compteurs; mais dans l'un et l'autre cas le taux doit être uniforme.

Voyons tout d'abord comment les maisons d'habitation seraient affectées si une réduction, disons de 1-3, était faite dans le tarif basé sur la valeur locative.

La valeur locative des habitations peut être estimée à environ \$6000,000, donnant, à 7½%, disons \$450,000. Le résultat de l'abaissement de la taxe serait comme suit:—

Sur les loyers de \$6 par mois, diminution de	\$ 1.80 par année
Sur les loyers de \$10 par mois, diminution de	3.00 par année
Sur les loyers de \$20 par mois, diminution de	6.00 par année
Sur les loyers de \$50 par mois, diminution de	15.00 par année
Sur les loyers de \$80 par mois, diminution de	25.00 par année

Et ainsi de suite jusqu'à \$150.

Soit une perte de revenu de \$150,000, portant principalement sur les grandes maisons, et avec un avantage presque inappréciable pour les petits locataires.

COMPTEURS

Lorsqu'on considère le mode d'approvisionnement par compteurs la question devient plus compliquée, car, tandis que l'on peut déterminer approximativement la quantité d'eau pompée dans les conduites, il est impossible d'estimer la proportion qui est employée pour consommation domestique.

COST

9,000,000 at 5%	\$450,000
Administration say	200,000
Tear and wear deterioration, reserve for emergencies, cost of collection, etc.	50,000
	<hr/>
	\$700,000

REVENUE

The Revenue, for all practical purposes, may be roughly stated as follows:

From dwelling houses, say	\$450,000
From stores, offices, etc. say	150,000
From meter supplies, etc. say	200,000
	<hr/>
Or say a total of	\$800,000

ADMINISTRATION

I have put this at a figure above the average inasmuch as the amount actually accorded to the Water Committee in the annual appropriations is admittedly less than what is considered necessary to do full justice to the Department, and, as a matter of fact the expenditure of 1904 was over \$200,000.

A very important consideration at this point is the fact that our Water Works system in strained to the utmost by the present demands upon it:—in other words, the City has grown and is growing so rapidly that the present works are taxed to their full capacity and that, in the near future, it will be necessary to make further capital expenditure to keep pace with requirements and provide sufficient reserve power so that a calculation of cost should be based, not on the past expenditure, but on that which would be required to put the pumping capacity on a proper footing.

The revenue, under existing circumstances may seem high relatively to cost while it might appear the reverse when applied to that of the completed extensions.

MODE OF LEVYING.

This may be done by tariff based on rental, as now, or by meter; but in either case the rate must be uniform. Let us in the first place see how dwelling houses will be affected if a reduction of, say 1-3, were made on the rental tariff:

The rental value of these may be set down as about \$6,000,000, yielding at 7½%, say, \$450,000. The result of this would be as under:—

On rentals of \$6.00 per month, a diminution of	\$ 1.80 per annum
On rentals of \$10.00 per month, a diminution of	3.00 per annum
On rentals of \$20.00 per month, a diminution of	6.00 per annum
On rentals of \$50.00 per month, a diminution of	15.00 per annum
On rentals of \$80.00 per month, a diminution of	25.00 per annum

and so on up to \$150.00.

Entailing a loss to the Revenue of \$150,000, mainly on the larger houses, and with almost an unappreciable benefit to the smaller tenants.

METERS.

When we consider the method of supply by meter the subject becomes more difficult for, while one may approximately ascertain the quantity pumped into the mains, it is impossible to estimate the proportion which is used for domestic consumption.

Nous n'avons pour nous guider, à cet égard, que l'expérience des autres villes.

Ainsi, par exemple, de longues expérimentations faites à l'aqueduc métropolitain de Boston ont démontré que la consommation quotidienne totale dans 4 villes approvisionnées par compteurs était au-dessous de 20 gallons par habitant, par jour.

Or, en supposant que la consommation à Montréal corresponde à cela, voyons quel prix par 1,000 gallons, il faudrait fixer pour obtenir des locataires \$300,000.

Le nombre des habitations à Montréal est bien au-dessous de 50,000. Disons qu'il y a une moyenne de 6 personnes par maison. Cela donne 300,000 personnes. Multiplions ce nombre par 20 et nous aurons un total de 6,000,000 par jour ou 2190 millions de gallons par année, pour lesquels il faudrait exiger 14 sous par 1,000 gallons afin d'obtenir le montant requis.

La taxe annuelle dans le district métropolitain de Boston, qui comprend 18 villes, est de \$9 à \$11 pour l'usage d'un robinet et d'un cabinet d'aisance et de 14 sous en moyenne par 100 pieds cubes (625 gallons) lorsque l'eau est fournie par compteur.

Si incertain est le revenu à encaisser lorsque le consommateur peut le contrôler, que l'on a jugé nécessaire de fixer un minimum, que chacun doit payer indépendamment de la consommation. Ce minimum, dans la ville de Malden, une des 4 villes dont je viens de parler, est de \$12.00, donnant droit au consommateur à 130 gallons par tête, par jour. Dans la ville de Providence, le minimum est de \$10, donnant droit à 90 gallons par tête, par jour,—quantité qui n'a été atteinte que par 435 consommateurs sur 2,553. La moitié de tous les consommateurs n'ont pas employé 45 gallons en moyenne, ce qui fait voir que le revenu aurait été loin d'atteindre \$10 par tête si les consommateurs avaient pu contrôler leurs contributions,—sans parler des conséquences qui s'en seraient suivies au point de vue hygiénique.

Le résultat des expérimentations faites dans deux villes, dont l'une était approvisionnée par compteurs jusqu'à concurrence de 69% de ses consommateurs et l'autre jusqu'à concurrence de 2% seulement présente un exemple frappant de différence de consommation.

Au mois d'août 1903, la consommation dans la première de ces villes a été de 41 par tête; dans l'autre 88. Au mois de janvier 1904, à une température de 2 degrés au-dessous de zéro, la consommation a été de 57 dans la première de ces villes et 211 dans l'autre. Augmentation dans la ville approvisionnée par compteurs, 16, dans la ville non approvisionnée par compteurs 123 par tête.

A \$10 par habitation, taux fixé par la ville de Providence comme minimum que tout consommateur de nos 50,000 maisons rapporterait \$500,000 pour la consommation domestique seulement.

L'on ne saurait trouver de système plus équitable que celui qui est en vigueur. La taxe est prélevée en sommes variant de \$3 à \$150, suivant le loyer que chacun paie. Aucune diminution pouvant soulager sensiblement les classes pauvres ne saurait être faite (comme l'attestent les chiffres ci-dessus), et si l'on changeait radicalement la méthode suivie aujourd'hui en grevant la propriété foncière de la taxe d'eau, celle-ci reparaitrait sous forme d'augmentation de loyer, tandis que si le principe de la fourniture de l'eau par compteurs était adopté, les pauvres auraient à payer autant que les riches et les finances de la ville en souffriraient beaucoup, à moins qu'un prix minimum fixe ne fût fixé.

L'accroissement de l'impôt foncier jusqu'à concurrence du revenu tiré des habitations (ce qui permettrait de fournir gratuitement l'eau pour les usages domestiques) est, cependant, comme je l'ai toujours prétendu, la seule mesure pratique qui puisse être adoptée dans l'intérêt du pauvre, car alors son loyer mensuel comprendrait l'eau et il ne serait plus exposé à être privé de cet article si nécessaires lorsque la maladie ou d'autres causes le mettent dans l'impossibilité de payer sa taxe.

Une augmentation relativement faible dans le taux de l'impôt foncier suffirait pour cela et elle serait compensée par l'élimination de la taxe d'eau. Les propriétaires auraient l'avantage de pouvoir compter sur un approvisionnement d'eau ininterrompu dans leurs maisons et il serait facile pour eux d'augmenter les loyers en proportion de la surélévation de l'impôt.

Le coût de l'eau, calculé d'après la quantité totale pompée, est d'environ 7 sous par 1,000 gallons; mais comme moins de la moitié de la quantité pompée pourrait être fournie aux consommateurs si l'usage de compteurs était

The only data available is the experience of other places and, fortunately, this is found in exhaustive experiments which were made by the Metropolitan Water Works of Boston;—These showed that the total daily consumption in four towns supplied meter was under 20 gallons per inhabitant per diem.

Now, supposing the consumption in Montreal were found to correspond with this, let us see what rate per thousand gallons would be required to obtain from residential consumers \$300,000.

There are considerably under 50,000 dwellings in the City. It would be a full allowance, probably, to say an average of six persons for each.—That would give 300,000 persons. Multiply this by 20 and we have a total of 6,000,000 per diem or 2190 millions per annum which would have to be charged at 14 cts. per 1,000 gallons to give the required amount.

The yearly schedule rates in the Metropolitan district of Boston comprising 18 towns and cities, is from \$9.00 to \$11.00 for the use of one faucet and a water closet, and an average rate of 14 cts. per 1000 cubic feet (equal to 625 gallons) when taken by meter.

So uncertain is the Revenue derivable where the consumer can control it that it was found necessary to fix a minimum which each would have to contribute irrespective of consumption. This in the City of Malden, was one of the four alluded to, \$12.00 entitling the water taker to a maximum of 130 gallons per capita, per capita, per day. In the City of Providence it was fixed at \$10.00 entitling to 90 gallons per head per day a quantity which was reached by only 435 out of 2553 consumers—and one half of the whole number did not average 45 gallons showing how far their Revenue would have fallen short of an estimate of \$10.00 each had the consumers been able to control their contributions—to say nothing of sanitary considerations.

An interesting illustration of this is afforded by the result of experiments made in two cities, one of which was metered to the extent of 69% and the other to only 2% of their consumers.

In August 1903 the per capita use in the former was 41. In the latter 88. In January 1904 the temperature 2 degrees below zero was 57. In the latter 211.

Interest (waste) in the metered city 16, in the unmetered 123 per capita.

At \$10.00 per dwelling the rate fixed by the City of Providence as the minimum amount which each water taker should contribute to the civic Revenue, our 50,000 houses would yield \$500,000, for domestic supply alone.

No scheme that could be devised would bear more equitably than the one in force; it is levied in amounts ranging from \$3.00 to \$150, according to the rentals which each pay—no diminution of it could be made which would materially relieve the poorer classes (as a glance at the foregoing figures will show) and if a radical change were made by transferring it to real estate, it would reappear again in the shape of increased rent; while if the principle of furnishing the supply by meter were adopted the poor would have to pay as much as the rich and the finances of the City be seriously endangered unless a fixed minimum price were adopted.

The transfer to real estate of the proportion of the revenue derivable from dwellings, and thus making no charge for domestic supply is, however, as I have always held, the only relief, worthy of the name, that could be adopted in the interest of the poor, as then his monthly instalments of rent would include water and do away with the anomaly of having to deprive him of it when sickness, or other causes, put it out of his power to pay.

A comparatively small increase in the rate on real estate would suffice for this and it would be compensated in the alimantation of the water rate. Property would be benefited by the fact that a continuance of water supply would be on the premises and there would be no difficulty in getting an increase of rent to fully cover the addition to the rate.

The cost of water, computed on the total quantity pumped shows about 7c. per 1,000 gallons; but as, if meters were universal, less than half the quantity pumped could be delivered to consumers, 15c. (at least) would be required

universel, il faudrait au moins 15 sous pour couvrir le prix coûtant; et comme le prix exigé pour l'eau fournie par compteurs aux manufacturiers, etc., est actuellement de plus de 18 sous, il semblerait que ces derniers devraient profiter dans une certaine mesure de toute modification apportée au tarif. Si le prix était fixé à \$1 au lieu de \$1.15 par 1,000 pieds cubes, comme à présent, cela représenterait une réduction d'environ 14%.

RESULTAT

L'abolition de la taxe sur l'eau fournie pour usages domestiques exigerait l'imposition d'une taxe de 3 milles sur la propriété foncière, à laquelle il faudrait ajouter 1/4 de mille par suite de la réduction du prix de l'eau fournie par compteurs, mais comme un revenu additionnel est nécessaire quelles que soient les modifications qui seront faites, un autre 1/4 de mille pourrait être ajouté, ce qui ferait en tout 4 milles. L'on en arriverait ainsi au résultat que voici:—

AUGMENTATION

Disons 4 milles sur \$160,000,000 \$640,000

DIMINUTION

Eau pour fins domestiques, disons . . . \$450,000
 Eau fournie par compteurs 40,000 490,000

Laissant pour l'augmentation de revenu \$150,000

Ceci porterait l'impôt total à 14 milles, avec eau gratuite pour toutes fins domestiques.

Ce taux de 14 mille, incluant l'eau pour usage domestique est plus bas que la taxe sur immeubles seule, que celui de 36 cités sur 40, dont j'ai les rapports devant moi, et dont la taxe de l'eau, en ce qui regarde les classes pauvres, est, dans la plupart des cas, plus élevé que ne le fut jamais celui de Montréal.

Respectueusement soumis,

W. ROBB,
 Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, 15 septembre 1905.

to return actual cost; and as the meter charge for manufacturing purposes, etc., is now over 18c. it would seem as if these should participate, to some extent, if a modification of the tariff is to take place. If this rate were made the even figure of \$1.00 instead of \$1.15 per 1,000 cubic feet, as now, it would represent a reduction of about 14%.

RESULT.

The abolition of the tax on domestic supply would call for an imposition of 3 mills on real estate, and the reduction of the meter rates to about a quarter of a mill, but as additional revenue is required, over the above any modifications that might be made, another three quarters might be added, making four mills in all, thus:—

ADDITION.

Say 4 mills on 160,000,000 \$640,000

DIMINUTION.

Domestic supply, say 450,000
 Meter rates, say 40,000 490,000

Leaving for increased Revenue \$150,000

This would place our total rate of taxation at 14 mills with free water for all domestic purposes.

This rate of 14 mills, including domestic water, is lower than the real estate tax alone of 36 out of 40 cities, returns from which are before me, and whose water rate, so far as regards the poorer classes, is, in most cases, higher than that of Montreal ever was.

Respectfully submitted,

W. ROBB,
 City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
 CITY HALL,

Montreal, September 15th 1905.

Deliberations

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'Assemblée du 7 septembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

M. J. Barry se présente devant la Commission, relativement à l'inondation de ses propriétés, 1297 à 1352 rue Ste-Catherine, causée par l'insuffisance de l'égout de la rue Ste-Catherine.

M. H. Butler, inspecteur des égouts, présent à l'assemblée, suggère que le meilleur moyen de remédier à cet état de de prolonger l'égout de la rue Ste-Catherine jusqu'à l'avenue qu'à l'avenue DeLorimier, et de construire un autre débouché à l'égout de l'avenue DeLorimier,

Après mûre délibération,

Il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de prolonger l'égout de la rue Ste-Catherine jusqu'à l'avenue

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 7th of September.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Lapointe, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS

Mr. J. Barry appeared before the Committee concerning the flooding of his properties, 1297 to 1305, St. Catherine street, caused by the insufficiency of the St. Catherine street sewer.

—Mr. H. Butler, sewer inspector, suggested that the best means to remedy such a state of things, was to extend the St. Catherine street sewer to DeLorimier Avenue, and to give another outlet to the DeLorimier Avenue sewer.

After deliberation,

It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the St. Catherine street sewer be extended to DeLorimier

DeLorimier, et de construire un autre débouché à l'égout de l'avenue DeLorimier.

—MM. les échevins Payette et Lemay présentent une députation des propriétaires de l'avenue de l'Hôtel de Ville, composée de MM. A. P. Pigeon, L. Goulet, E. Auger, H. Bourgoin, N. Lambert, L.-J. Tarte et l'ex-échevin P.-G. Martineau, désireux de faire connaître à la Commission leurs vues au sujet de l'effacement de la nouvelle ligne homologuée sur le côté ouest de l'avenue Hôtel de Ville, entre les rues Vitré et Ontario.

Au nom d'un certain nombre de propriétaires, M. A.-P. Pigeon s'oppose à l'effacement de la nouvelle ligne, alléguant qu'un bon nombre de propriétaires dont les noms apparaissent sur la requête en faveur de la mesure, ont été obtenus sous de fausses représentations. Il demande que le rapport dressé à ce sujet par la Commission de la Voirie reste sur la table pendant une quinzaine, et il s'engage à faire signer, pendant cet intervalle, une contre-requête en faveur du maintien de la nouvelle ligne homologuée, par la majorité des propriétaires intéressés.

M. l'ex-échevin P.-G. Martineau, qui représente les partisans du projet d'effacer la nouvelle ligne homologuée, fait remarquer que le maintien de cette nouvelle ligne est au préjudice des propriétaires qui veulent construire de nouveaux édifices.

Après mûre délibération,

Il est

Résolu: Que le rapport déjà présenté au Conseil soit réaffirmé et renvoyé de nouveau au Conseil.

—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission relativement à la demande de paver la rue Déséry.

M. le président dit qu'il ne peut rien lui promettre pour cette année, avant de savoir si la Commission aura assez de fonds disponibles après l'exécution des travaux déjà commencés.

—A la demande de M. l'échevin Payette, de maintenir le rapport recommandant de changer le nom de la rue St-Hypolite en celui d'"Avenue Coloniale",

Il est

Résolu: Que le rapport déjà présenté au Conseil soit réaffirmé et renvoyé de nouveau au Conseil. (M. l'échevin Leclaire dissident).

—A la suggestion de MM. les échevins Bastien et Robillard,

Il est

Résolu: Que le secrétaire soit prié de notifier la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien d'avoir à respecter les obligations qu'elle a contractées par acte passé devant Mtre R.-A. Dunton, 30 juin 1905, entre ladite Compagnie et la Cité de Montréal en retour de la cession par la Ville à ladite Compagnie de certaines rues donnant sur la rue Notre-Dame-Est, notamment l'obligation de construire une rampe ou passerelle afin de donner une communication au tunnel de la rue Beaudry et de construire un garde-fou en fer sur la rue Notre-Dame et de réparer certaines bâtisses d'une manière à les rendre habitables ou à les démolir immédiatement.

REQUETES, LETTRES, ETC.

—De M. A.-E. Neveu, offrant de vendre 1,000 tonnes de pierre concassée, à raison de \$1.25 la tonne.

Question différée.

—De la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc relativement à l'obstruction des traverses à niveau à l'ouest de la gare Bonaventure.

Déposée aux archives.

—De M. R.-M. Cochrane, demandant une position d'expert en asphalte.

Référée à l'inspecteur de la Ville.

—De M. A.-W. Stevenson, demandant que la Ville paye sa quote-part pour le trottoir permanent construit par la Compagnie Bellevue à l'angle des rues Ste-Catherine et Metcalfe.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

—De M. G. Janin, surintendant de l'Aqueduc, disant que le crédit affecté au renouvellement des tuyaux et à la pose des boîtes sous les nouveaux trottoirs permanents est épuisé.

Il est alors

Résolu: De demander à M. Janin de faire savoir à la Commission de la Voirie si la Commission des Finances accède à sa demande d'un crédit supplémentaire.

—De la Commission de la Police, demandant un nouveau trottoir en face du poste de police No 11.

Avenue, and to give another outlet to the DeLorimier Avenue sewer.

—Ald. Payette and Lemay introduced a delegation of proprietors from Hôtel de Ville Avenue, composed of Messrs. A. P. Pigeon, L. Goulet, E. Auger, H. Bourgoin, N. Lambert, L. J. Tarte and ex-alderman P. G. Martineau. They explained to the Committee their respective views concerning the erasure of the new homologated line on the western side of Hôtel de Ville Avenue, between Vitré and Ontario streets.

On behalf of a certain number of proprietors, Mr. A. P. Pigeon said that he was opposed to the erasure of the new line, stating that quite a number of the proprietors whose names appear on the petition in favor of the proposed erasure, had been obtained under false pretences. He asked that the report made on this matter by the Road Committee be laid on the table for a fortnight, and that in the meantime he would have a counter-petition signed in favor of the maintenance of the new homologated line, by the majority of interested owners.

Ex-alderman P. G. Martineau, on behalf of the partisans of the proposed erasure of the new homologated line, remarked that the maintenance of this new homologated line caused injury to the proprietors who were willing to erect new buildings.

After deliberation,

It was

Resolved: That the report already made to Council be reaffirmed and sent back to Council.

—Ald. Bumbray appeared before the Committee anent the paving of Déséry street.

The chairman said he could not promise anything for this year until he had ascertained whether the Committee had enough funds to finish the work under process.

—At the request of Ald. Payette to approve of the report, recommending to change the name of St. Hyppolite street into "Avenue Coloniale",

It was

Resolved: That the report made to Council be reaffirmed and sent back to Council.

(Ald. Leclaire dissenting)

—At the suggestion of Ald. Bastien and Ald. Robillard,

It was

Resolved: That the Secretary be instructed to notify the C. P. R. Co. that they must fulfil their obligations in regard to an act passed before Mtre P. A. Dunton, the 30th of June 1905, between the said Company and the City of Montreal, said obligation being in return for the cession, by the City, to the Company of certain streets on Notre-Dame street, East side, more particularly the obligation of building a ramp or passage-way in order to communicate with the Beaudry street subway, and to put up iron railings on Notre-Dame street and repair certain buildings, so as to render same tenantable or to demolish them immediately.

PETITIONS, LETTERS, ETC.

—From Mr. A. E. Neveu, offering to sell 1,000 tons of broken stone, at \$1.25 a ton.

Question differed.

—From the Grand Trunk Railway Co. anent the obstruction at the level crossings, west of Bonaventure station.

Filed of record.

—From Mr. R. M. Cochrane, asking for a position as an expert on asphaltum.

Referred to the City Surveyor.

—From Mr. A. W. Stevenson, asking that the City pay its share for the permanent sidewalk constructed by the Bellevue Company, corner of St. Catherine and Metcalfe streets.

Referred to the City Surveyor for report.

—From Mr. G. Janin, Water Superintendent, saying that the appropriation for the renewal of pipes, and the putting up of boxes under the new permanent sidewalks, was exhausted.

It was then

Resolved: To ask Mr. Janin to let the Road Committee know whether the Finance Committee acceded to his demand for a supplementary appropriation.

—From the Police Committee, asking for a new sidewalk opposite No. 11 station.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

—De la Compagnie "Montreal Light, Heat and Power Co." relativement au retard des demandes faites à la Compagnie pour service de gaz.

Déposée aux archives.

—De la Compagnie "Montreal Light, Heat and Power Co." relativement à la pose des fils électriques souterrains sur la partie expropriée de la rue St-Lambert,

Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de notifier ladite Compagnie d'avoir à mettre ses poteaux sur la nouvelle ligne de la rue St-Lambert, d'ici à 15 jours.

—De la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power Co.", ainsi qu'un rapport de l'inspecteur de la Ville priant ladite Compagnie de placer ses regards d'égout sur la rue Ste-Catherine, à l'ouest de la rue Guy, au niveau officiel de la rue; et sur refus de ladite Compagnie,

Il est

Résolu: Que la question soit référée aux avocats de la Ville pour avoir leur opinion.

—De M. F.-X. Rousseau, compte pour loyer de terrain occupé par la Cité depuis le 1er juin 1903 au 1er juin 1905.

Différée à la prochaine assemblée.

—De la "Montreal Street Railway Co.", relativement au prolongement de sa voie sur la rue Nolan.

Laissée sur le bureau.

—Soumise et lue l'opinion des avocats de la Ville au sujet de la localisation des poteaux dans certaines rues par la Compagnie du Téléphone Bell, par la Compagnie du Téléphone des Marchands et par la Compagnie "Montreal Light, Heat and Power Co.", disant que ces compagnies ont le droit de se servir des rues de la Cité pour y installer leurs poteaux; mais la Cité, par son Conseil, exerce son contrôle pour surveiller et prescrire la manière dont ces poteaux seront posés,

Il est

Résolu: Que la résolution de cette Commission, en date du 10 août, soit abrogée, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire connaître respectivement aux représentants de chaque quartier l'endroit où ces poteaux seront posés.

—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à donner la commande pour la confection des noms de rues et numéros de maisons à la "Denis Advertising and Signs Co."

RAPPORTS

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement de \$200 du crédit voté pour "Réparations aux balais et outils" et d'appliquer ce montant aux "Réparations aux ateliers."

—De l'inspecteur de la Ville relativement à l'échange d'un morceau de terrain triangulaire au sud de la rue Sherbrooke, à l'ouest de l'avenue DeLorimier, avec la partie du terrain de la succession Sheppard proposée pour l'ouverture de la rue Sherbrooke, à l'est de l'avenue Papineau.

Référé de nouveau à l'inspecteur de la Ville pour plus d'informations.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant que cette Commission soit autorisée de construire un égout dans la rue St-André, entre les rues Gilford et Laurier.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant que cette Commission soit autorisée à construire les trottoirs permanents suivants, en conformité avec les dispositions de la Charte de la Cité:

LOCALITE	Matériaux	Quote-part des propriétaires	Quote-part de la Cité
Nos 173 et 175 Avenue Mont-Royal	En dalles de pierre et goudron	75.00	75.00
Côté Est de la rue des Seigneurs, de la rue St-Jacques à 129 pieds en allant vers le nord	do	137.00	137.00

Ajournement.

R. BOLTE, Assistant-secrétaire.

Referred to the City Surveyor for report.

—From the Montreal Light, Heat and Power Co., concerning the delay in not filling their contract in regard to demands made for gas services.

Filed of record.

—From the Montreal Light, Heat and Power Co., concerning the laying of underground wires in the expropriated part of St. Lambert street,

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify said Company to erect their poles in the new line of St. Lambert Hill, within 15 days.

—Submitted a letter from the Montreal Light, Heat and Power Co. and a report from the City Surveyor requesting the Company to place their openings for sewers in St. Catherine street, on the west side of Guy street, at the official level of the street; and the Company having refused,

It was

Resolved: That the matter be referred to the City Attorneys for their opinion.

—From Mr. F. X. Rousseau, an account for the rental of a piece of land, occupied by the City from the 1st of June 1903 to the 1st of June 1905.

Deferred till next meeting.

—From the Montreal Street Railway Co., anent the extension of their line on Nolan street.

Laid on the table.

—Submitted and read the opinion of the City Attorneys, concerning the erection of poles in certain streets, by the Bell Telephone Co.; by the Merchant's Telephone Co. and by the Montreal Light, Heat and Power Co., saying that the said Companies had the right to use the streets of the City for the erection of their poles; but, the City, by its Council, has the right to supervise and prescribe the manner for erecting said poles.

Resolved: That the resolution of the Committee, dated the 10th of August, be repealed, and that the City Surveyor be instructed to notify the representatives of each ward, the location where said poles are to be erected.

—*Resolved*: That the City Inspector be authorized to order the names of streets and numbers of houses to be undertaken by the Denis Advertising and Sign Co.

REPORTS.

That a report be made to Council, asking authorization to vary \$200 from the appropriation for repairs to brooms and tools, and apply the amount to "Repairs to the shops."

—From the City Inspector concerning the exchange of a triangular piece of land on the south side of Sherbrooke street, west of DeLorimier Avenue, with that portion of land belonging to the Sheppard estate, offered for the opening of Papineau Avenue.

Referred again to the City Surveyor for further information.

—*Resolved*: That a report be made to Council, recommending that his Committee be authorized to construct a sewer in St. André street, between Gilford and Laurier streets.

—*Resolved*: That a report be made to Council that this Committee be authorized to construct the following permanent sidewalks, in conformity with the provisions of the City Charter:

LOCATION	Material.	Owners' share.	City's share.
Nos. 173 and 175 Mount Royal Avenue	Flagstone & coaltar	75.00	75.00
West side of Seigneurs street, from St. James street to 129 feet northward	do	137.00	137.00

Adjourned.

R. BOLTE, Secretary

COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE CIVIQUE

Compte rendu de l'assemblée du 7 septembre

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Proulx, Walsh et Payette.

—Résolu: D'acheter l'*Histoire d'Angleterre*, de Cassell, offerte par Mlle Coderre, au prix d'occasion de \$30, les *Canadiens-Français*, de Benjamin Sulte, et le *Canada Pittoresque*, de Mlle Cartier, à raison de \$35.00 le premier ouvrage, et \$25.00 le second; *Les relations des Jésuites*, en 63 volumes, offertes par M. Masson, et le *Standard Dictionary, La Géographie de la France*, \$25.00 (de M. Meek); *Great Events* et *Virtue Company*, de la librairie Déom.

Guide de l'Herboriste, Thérapeutique, Botanique. Stigmates de dégénérescence. Pharmacie, Aviculture, Plantes industrielles, Métallurgie du zinc, Acier, Fraisage, Monde invisible, Fougères, Fondations, Mathématiques, Acétylène, gravures en pierre fines, au prix que comporte la quotation.

—D'après un rapport lu par la bibliothécaire, la Bibliothèque contient actuellement dans ses rayons 1,709 volumes français, 998 volumes anglais et reçoit 42 périodiques français, 40 revues anglaises. Du 1er novembre 1904 au 1er septembre 1905 6,053 personnes ont fréquenté la Bibliothèque, et 35 abonnés, sur dépôt de \$3.00 empruntent des livres. Les livres scientifiques et historiques sont plutôt demandés que les livres industriels. Les livres traitant du Canada sont particulièrement recherchés; viennent ensuite les livres de sociologie et d'économie politique. Après l'inventaire fait, les livres ont été nettoyés, collés et remis en bon ordre. Des soumissions pour l'impression du règlement de la Bibliothèque et d'un *ex-libris* aux armes de la Ville, MM. Pigeon et Guertin ont coté de la manière suivante:

Pour le règlement:

M. Pigeon	\$10.00
M. Guertin	7.00

Pour l'*ex-libris*:

M. Pigeon	\$6.00
M. Guertin	10.00

Les contrats sont adjugés aux plus bas prix de chacun, soit l'impression du règlement à M. Guertin et l'impression de l'*ex-libris* à M. Pigeon.

Ajournement.

EVA CIRCE,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 8 septembre

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, L.-A. Lapointe, Carter, Payette et DeSerres.

- Soumis les documents suivants:
- (a) Lettre de M. H. Cousineau, demandant une situation. Déposée sur le bureau.
 - (b) Lettre de M. Lemerise, offrant un groupe lithographique des maires de la Cité. Déposée sur le bureau.
 - (c) Lettre de M. E. Lavigne, demandant une avance sur ses honoraires comme expert. Demandée accordée, pourvu qu'elle soit approuvée par les avocats de la Cité.
 - (d) Lettre de M. Geo. Dastous, offrant de vendre à la Cité des débentures. Autorisation donnée au trésorier de les acheter.
 - (e) Lettre de MM. Angus & Potter, demandant, comme entrepreneurs, le patronage de la Cité.

CIVIC LIBRARY COMMITTEE.

Report of Meeting held the 7th of September.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Proulx, Walsh and Payette.

Resolved: To purchase: *The History of England*, by Cassell, offered by Miss Coderre, at the cut price of \$30.00; *Les Canadiens-Français*, by Benjamin Sulte, and *Le Canada Pittoresque*, by Mlle Cartier, at the price of \$35.00 for the first mentioned work, and \$25.00 the second. *Les relations des Jésuites*, in 63 volumes, offered by Mr. Masson, and *The Standard Dictionary, La Géographie de la France*, \$25.00, by Mr. Meek; *Great Events and Virtue Company, of Deom. Guide de l'Herboriste, Thérapeutique, Botanique, Stigmates de Dégénérescence, Pharmacie, Aviculture, Plantes industrielles, Métallurgie du zinc, Acier, Fraisage, Monde invisible, Fougères, Fondations, Mathématiques, Acétylène*, "gravures en pierres fines" at prices quoted.

—From a report read by the librarian, the Library now contains 1,709 french volumes, 998 english volumes, and receives 42 french periodicals, 40 english magazines. From the 1st of November 1904 to the 1st of September 1905, 6,053 persons have visited the Library, and subscribers depositing \$3.00 each have rent books. Scientific and historical books are more frequently asked for than industrial books. The books concerning Canada are most particularly called for; next in rank are books of sociology and of political economy.

After having made an inventory, the books were cleaned, pasted and repaired. Tenders for the printing of the library regulations and of an *ex-libris* with the City's arms, were called for, Messrs. Pigeon and Guertin tendered as follows: For the regulations:

Mr. Pigeon	\$10.00
Mr. Guertin	7.00

For the *ex-libris*:

Mr. Pigeon	\$6.00
Mr Guertin	10.00

The contracts were given to the lowest tenderers, to wit: The printing of regulations to Mr Guertin and the printing of the *ex-libris* to Mr. Pigeon.

Adjourned.

EVA CIRCE,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE.

Report of Meeting held the 8th of September.

Present: Ald. Vallières, chairman, Sadler, Ekers, L. A. Lapointe, Carter, Payette and DeSerres.

- Submitted the following documents:
- (a) Letter from Mr. H. Cousineau, asking for a position. Laid on the table.
 - (b) Letter from Mr. Lemerise, offering a lithographed group of the Mayors of the City. Laid on the table.
 - (c) Letter from Mr. E. Lavigne, asking a portion of his fees as expert in advance. Granted, provided it be approved of by the City Attorneys.
 - (d) Letter from Mr. Geo. Dastous, offering to sell debentures to the City. Authorization was given to the City Treasurer to buy said debentures.
 - (e) Letter from Messrs. Angus & Potter, auctioneers, asking the City's patronage.

Instruction donnée au greffier de la Cité de les informer que leur demande sera prise en considération lorsque les circonstances le permettront.

(f) Lettre de M. J.-A. Dufresne se plaignant de M. Dillon, du bureau des évaluateurs.

Soumise au président.

(g) Compte du Séminaire de St-Sulpice pour commutation. Renvoyé au trésorier.

(h) Lettre de MM. Granger, offrant de vendre des agendas. Renvoyée à la sous-commission des impressions.

(i) Soumis un compte de H. Kearns, encanteur. Renvoyé à M. Robb.

—Les procès-verbaux des assemblées de la sous-commission de l'Hôtel de Ville du 25 août et du 8 septembre sont lus et approuvés.

—Le trésorier ayant déclaré que le temps est favorable pour pourvoir au fonds d'amortissement, il est autorisé à faire, avec l'aide du président, ce qui est nécessaire pour cette fin.

—Soumis, par le trésorier, un état montrant qu'il y a en banque, au crédit de la Cité, une somme de \$449,164; \$321,400 à la banque de Montréal, et \$127,764 à la banque d'Hochelega.

—Soumis un rapport de M. Archambault, avocat de la Cité, *re Morris*.

De le renvoyer à la sous-commission des Réclamations.

—Le compte de la "Montreal Water and Power Co." étant soumis,

Il est

Résolu: De le renvoyer à M. Janin pour qu'il le certifie, et de donner instruction au greffier de la Cité de demander à la Compagnie de donner à l'avenir avis au greffier de la Cité et au surintendant de l'Aqueduc de la pose des tuyaux et de l'introduction de l'eau dans lesdits tuyaux.

—La question de la vente de la propriété Resther, rue St-Laurent, étant prise en considération,

Il est

Résolu: De la soumettre aux avocats de la Cité et de leur demander de faire rapport immédiatement.

—Soumis un rapport de la Commission des Parcs et Traverses demandant \$500 pour la destruction des chenilles.

Résolu: De lui accorder \$200.

—Un rapport de la Commission de la Voirie recommandant la construction d'un égout sur l'avenue DeLorimier et l'extension de l'égout de la rue Ste-Catherine jusqu'à l'avenue DeLorimier.

Résolu: De voter \$8,000 pour l'extension de l'égout de la rue Ste-Catherine.

—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie, recommandant la construction de trottoirs permanents dans les rues Mont-Royal et des Seigneurs, coût total \$224, dont moitié payable par la Ville et moitié par les propriétaires.

Résolu: De concourir.

—Soumise et lue une lettre de M. Rasconi, demandant à la Cité de vendre les matériaux des bâtiments construits sur le terrain exproprié de la rue Amherst.

Demande accordée pourvu qu'elle reçoive l'approbation des avocats de la Cité.

—Soumise une lettre de M. Chas. Gagnon *re Gazette Municipale*.

Renvoyée à la sous-commission de la *Gazette Municipale*.

—Soumis un protêt de M. Ferd. Bayard *re* expropriation de la rue St-Laurent.

Renvoyé aux avocats de la Cité.

—Soumise une lettre de Son Honneur le maire *re* achat de tableaux.

Renvoyée à la sous-commission de l'Hôtel de Ville, avec autorisation d'acheter ces tableaux, si elle peut trouver l'argent nécessaire.

—Soumis trois rapports de la Commission de la Voirie pour la construction d'égouts dans les rues Sherbrooke, Brébeuf, St-André.

Résolu: De concourir, sujet à l'approbation de l'inspecteur de la Cité.

—Soumis les comptes en rapport avec la réception du Prince de Battenberg et des officiers et matelots de l'escadre anglaise, s'élevant à la somme de \$3,966.23.

The City Clerk was instructed to inform the above mentioned gentlemen that their request would be given attention to.

(f) Letter from Mr. J. A. Dufresne, complaining of Mr. Dillon, of the Assessors office.

Submitted to the chairman.

(g) Presented an account from the "Séminaire de St-Sulpice" for commutation.

Referred to the Treasurer.

(h) Letter from Messrs. Granger, offering to sell diaries.

Referred to the sub-committee on Printing.

(i) Submitted an account from Mr. Kearns, auctioneer. Referred to Mr. Robb.

—The minutes of the City Hall Sub-Committee meetings dated the 25th of August, and the 8th of September, were read and confirmed.

The Treasurer having declared that it was a favorable time to provide for the sinking fund, he was authorized, with the chairman's help, to act accordingly.

—Submitted by the Treasurer a statement showing the City had to its credit in bank a sum of \$449,164, viz.: \$321,400 at the Bank of Montreal, and \$127,764 at the Hochelega Bank.

—Submitted a report of Mr. Archambault, City Attorney, *re Morris*.

Resolved: That said report be referred to the Sub-Committee on Claims.

—The account of the Montreal Water and Power Co. being submitted,

It was

Resolved: That it be referred to Mr. Janin, in order to have it certified, and to give instruction to the City Clerk to ask the Company to hereafter notify the City Clerk and the Water Superintendent of the laying of pipes and putting water in said pipes.

—The matter of the sale of the Resther property on St. Lawrence street being considered,

It was

Resolved: To submit the question to the City Attorneys, asking for an immediate report.

—Submitted:

A report from the Parks and Ferries Committee, asking for \$500 to destroy tussock moths.

Resolved: To grant \$200.

A report from the Road Committee recommending the building of a sewer in DeLorimier Avenue, and the extension of the St. Catherine street sewer to DeLorimier Avenue.

Resolved: To vote \$8,000 for the extension of St. Catherine street sewer.

—Submitted a report of the Road Committee, recommending the construction of permanent sidewalks in Mount Royal and Seigneurs streets, at a total cost of \$224; half of which will be payable by the City, and the other half by proprietors.

Resolved: To concur.

—Submitted and read a letter from Mr. Rasconi, asking the City to sell the materials of buildings erected on the expropriated land on Amherst street.

Resolved: That the request be granted, provided the City Attorneys approve of same.

—Submitted a letter from Mr. Chs. Gagnon *re Municipal Gazette*.

Referred to the Sub-Committee on *Municipal Gazette*.

—Submitted a protest from Mr. Ferd. Bayard *re* St. Lawrence street expropriation.

Referred to the City Attorneys.

—Submitted a letter from His Worship the Mayor *re* purchase of paintings.

Referred to the City Hall Sub-Committee with authorization to purchase said paintings, if the necessary money can be found.

—Submitted three reports from the Road Committee for the construction of sewers in Sherbrooke, Brébeuf and St. André streets.

Resolved: To concur subject to the approval of the City Surveyor.

—Submitted accounts concerning the reception of the Prince of Battenberg, and of the officers and sailors of the English squadron, amounting to the sum of \$3,966.23.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de payer ces comptes à même le fonds de réserve.

Soumis aussi un état démontrant que les recettes brutes des deux représentations données à l'Arena par les marins de l'escadre anglaise, au profit des hôpitaux de Montréal, se sont élevées à la somme de \$2,617.35 et les dépenses à \$961.67, laissant un montant de \$1,655.38 à partager entre les différents hôpitaux de Montréal.

Résolu: D'autoriser Son Honneur le maire à faire le partage de ladite somme de \$1,655.38 entre les différents hôpitaux de Montréal.

Il est aussi

Résolu: D'autoriser le trésorier à payer les comptes mentionnés dans l'état soumis à la Commission en rapport avec lesdites représentations. (M. Pêchevin Vallières dissident).

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 11 septembre.

Sont présents. MM. les échevins Larivière, président, Turner, Lapointe, Bastien et Leclaire.

Résolu: De présenter au Conseil des rapports demandant que soient construits les égouts suivants:

Rue Boyer, de la rue De Fleurimont, jusqu'à la rue Beau-bien.

Rue Hochelaga, de la rue Davidson jusqu'à la rue Joliette.

Rue Chambly, de la voie du "Montreal Terminal Ry." jusqu'à la rue Forsyth.

Rue St-Germain, de la rue Ontario jusqu'à la rue Hoche-laga.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport pour qu'un nouveau crédit de \$6,000 soit voté pour l'arrosage des rues.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement de \$500, du crédit affecté aux "Soupapes de sûreté" et d'appliquer ce montant aux "Connections de drains."

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer un virement d'un montant de \$1,000 du crédit affecté aux "Matériaux pour fabrication d'asphalte" et d'appliquer ce montant aux "Réparations des chemins macadamisés."

—A la requête de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville à acheter la quantité suffisante d'asphalte "Acme" pour terminer les travaux de cette année.

—A la demande de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu: D'abroger la résolution adoptée le 2 juin dernier par cette Commission et décrétant "que l'inspecteur de la Ville soit prié de ne pas commander de pierre pour la construction des trottoirs dans les autres quartiers jusqu'à ce que les échevins soient consultés sur ce sujet," et d'autoriser en outre l'inspecteur de la Ville à commander la pierre nécessaire à la construction des trottoirs permanents, tel qu'il a été stipulé dans les estimés annexés au rapport adopté par le Conseil le 28 août dernier.

Aournement.

R. BOLTE,
Ass. Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 11 septembre.

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Walsh, Sauvageau, Duquette et Proulx.

Résolu: D'acheter de M. Wm. Scott, au prix de \$1,000, le droit de démolir deux chambres au-dessus du passage entre

Resolved: That a report be made to Council, recommend-ing the payment of said accounts ex-reserve fund.

—Submitted also a statement showing gross receipts of the two entertainments given by the sailors of the English squad-ron at the Arena, for the benefit of the Montreal Hospitals, amounted to \$2,617.35, and the expenses \$961.67, leaving an amount of \$1,655.38 to divide between the different hospitals of Montreal.

Resolved: That His Worship the Mayor be authorized to divide said sum of \$1,655.38 between the hospitals.

It was also

Resolved: That the City Treasurer be authorized to pay ac-counts mentioned in the statement submitted to the Committee concerning said entertainments.

(Ald. Vallières dissenting).

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 11th of September.

Presents: Ald. Larivière, Chairman, Turner, Lapointe, Bastien and Leclaire.

Resolved: That reports be made to Council recommend-ing the construction of the following sewers:—

Boyer Street, from De Fleurimont Street to Beau-bien St.

Hochelaga Street, from Davidson Street to Joliette Street.

Chambly Street, from Montreal Terminal Ry. tracks to Forsyth Street.

St. Germain Street, from Ontario Street to Hochelaga St.

Resolved: That report be made to Council recommend-ing that a further appropriation of \$6,000 be voted for Street Watering.

Resolved: That report be made to Council recommend-ing that the sum of \$500 be varied from the appropriation for "Safety Valves" and applied to the appropriation for "Drain Connections."

Resolved: That report be made to Council recommend-ing that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation for "Material for asphalt plant" and applied to the appro-priation for "Repairs to Macadamized Roadways."

—At the request of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the City Surveyor be authorized to pur-chase the quantity required of Asphalt "Acme" for the com-pletion of works of the season.

—At the request of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the City Surveyor be authorized to pur-chase the quantity required of Asphalt "Acme" for the completion of works of the season.

—At the request of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the resolution of this Committee adopted on the 2nd of June last anent. "that the City Surveyor be "instructed not to order stone for sidewalks in the other "wards until the Aldermen thereof be consulted on the sub-"ject," be rescinded, and, furthermore that the City Sur-veyor be authorized to order stone for permanent sidewalks as stipulated in the attached estimates to the Report adopted by Council on the 28th of August last.

Adjourned.

R. BOLTE,
Asst. Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 11th of September.

Present: Ald. Robertson, chairman, Walsh, Sauvageau, Du-quette and Proulx.

Resolved: That the right to take down two rooms above gateway between Nos. 17 and 19 Berthelet street, also the

les Nos 17 et 19 rue Berthelet, de même que celui de construire au-dessus dudit passage, pourvu que ledit M. Scott donne possession immédiate à la Ville.

Un rapport, dans ce sens, devra être fait au Conseil.

—Soumise et lue une lettre de M. H.-K. Martin, demandant d'emprunter l'engin No 15 Shand & Mason, dans le but de faire une expérience.

Résolu: D'accorder cette requête, l'engin demandé ne servant pas actuellement, à condition, cependant, que M. Martin rende cet engin en aussi bon ordre qu'il le recevra.

—*Résolu*: Que les sous-chefs et le pourvoyeur soient autorisés à s'acheter leurs costumes d'hiver, le tout sous le contrôle de M. l'échevin Walsh.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant le paiement d'une assurance de \$1,000 aux héritiers légaux de feu Azarie Dubois, pompier, le tout conformément à la résolution adoptée par le Conseil le 18 janvier 1875.

—La question de la réduction du prix du gaz étant mise à l'étude, après discussion.

Il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'approuver la nomination d'un expert pour examiner les rapports des officiers civiques au sujet de l'établissement d'une usine à gaz municipale. Un crédit de \$1,500 devant être demandé pour payer les services dudit expert.

Ajournement.

Z. S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DES STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 11 septembre.

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Couture, Leclaire, Major, Marchand et Ames.

—M. le président informe la Commission que la Commission des Finances consent à augmenter jusqu'à \$10,000 le crédit voté pour la construction d'un nouveau bain dans le quartier Hochelaga; mais la Commission d'Hygiène devra modifier ses plans et ses devis de façon à démontrer qu'il sera possible de construire, pour ce montant de \$10,000, un bain tout-à-fait moderne.

Résolu: De demander immédiatement de nouvelles soumissions pour la construction dudit bain, et de rendre leurs dépôts aux soumissionnaires qui ont répondu au premier appel, à savoir: MM. A. & E. Loignon, T. Lessard et Côté & Marsan.

Résolu: De prier le secrétaire d'informer MM. Lacroix et Piché, architectes, que leurs plans et devis doivent être modifiés dans l'indication des matériaux à employer pour la confection du bassin et dans les travaux de fer, de façon à ce que le coût de la construction ne dépasse pas le crédit accordé.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

—*Résolu*: De prier la sous-commission de l'Hôtel de Ville de céder à la Commission d'Hygiène, pour l'usage du médecin officier de Santé le bureau que doit incessamment abandonner le surintendant du département des vidanges.

—*Résolu*: De prier l'ingénieur-sanitaire de préparer un rapport sur la possibilité de maintenir ouvert le bain Saint-Louis durant l'hiver, et de dire combien il en coûterait pour ce faire, si toutefois la chose est possible.

—*Résolu*: De prier l'ingénieur-sanitaire de préparer un rapport sur les amendements qu'il serait opportun d'apporter à la charte et aux règlements pour prohiber les chambres noires et non-ventilées dans les constructions.

—*Résolu*: D'autoriser l'ingénieur-sanitaire à maintenir ouvert jusqu'au 1er octobre les bains publics, si la saison le permet.

—M. J.-F.-E. Rose, 34, rue Saint-Urbain, soumet un modèle de bidon réfrigérant pour le lait. Après avoir minutieusement étudié cette invention, les membres de la Commission l'approuvent entièrement.

Ajournement.

I. J. FLYNN,
Secrétaire.

rights to build above said gateway, be purchased from Mr. Wm Scott, for the sum of \$1,000, provided he gives immediate possession to the City.

A report to be made to Council accordingly.

—Submitted and read a letter from Mr. H. K. Martin, asking for the loan of No. 15 Shand & Mason engine for the purpose of making an experiment.

Resolved: That the machine being presently out of commission, the request be acceded to, conditionally, however, that Mr. Martin returns the engine in as good order as he received it.

—*Resolved*: That the Assistant-Chiefs and the Supply officer be authorized to procure their winter uniforms. The whole under the supervision of Ald. Walsh.

—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the payment of an insurance of \$1,000 to the legal heirs of the late fireman Azarie Dubois. The whole according to a resolution of Council adopted on the 18th January 1875.

—The question of a reduction in the price of gas was then taken up. After discussion, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending the appointment of an expert to go over the civic officials report, regarding the establishment of a municipal gas plant. An appropriation of \$1,500 to be asked for, to pay the services of said expert.

Adjourned..

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting held the 11th September.

Present: Ald. Dagenais, Chairman, Couture, Leclaire, Major, Marchand and Ames.

The Chairman stated that the Finance Committee was willing to increase the appropriation for the new Hochelaga bath to a sum not exceeding \$10,000; but that the Committee would have to have the plans and specifications amended in such a way as to make it clear that an improved modern bath could be built without exceeding the amount stated.

—*Resolved*: That new tenders be invited at once for the building of the said bath and that the deposits of those who last tendered: Messrs. A. & E. Loignon, T. Lessard and Messrs. Côté & Marsan be returned to them.

—*Resolved*: That the Secretary communicate with the architects, Messrs. Lacroix & Piché, informing them that their plans and specifications should be so modified with respect to the material to be used in the building of the basin and the iron work as to bring the cost within the limits of the appropriation.

On motion of Alderman Couture, it was

—*Resolved*: That the sub-committee on the City Hall be requested to hand over to the Hygiene Committee for the use of the Medical Health Officer, the office presently to be vacated by the superintendent of the Scavenging department.

—*Resolved*: That the Sanitary Engineer be instructed to report upon the question as to whether it would be practicable and, if so, what the cost would be.

—*Resolved*: That the Sanitary Engineer report upon the amendments required to the Charter and by-laws to prohibit dark and unventilated dwelling rooms in buildings.

—*Resolved*: That the Sanitary Engineer be authorized to keep the public baths open until 1st October, the season permitting.

—Mr. J. F. E. Rose of No. 34 St. Urbain Street, submitted a model of a refrigerator milk can.

The members of the committee, after examining the same carefully, expressed their full approval of the invention.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 11 septembre

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Ames, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin, Duquette et Major.

REQUETES

1. Des maîtres-boulangers des municipalités circonvoisines, protestant contre un nouvel impôt de \$20.

Renvoyée à la Commission des Finances.

2—Des journaliers du service de la Voirie, demandant une augmentation de salaire.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

3—De M. R. S. Lea, ingénieur-conseil, sur l'état du champ d'épandage.

Renvoyée aux Commissions de la Voirie et de l'Hygiène et des Statistiques.

4—De contribuables demandant une lampe électrique à l'angle de la rue Sanguinet et de l'avenue des Pins.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

5—Attestation du greffier de la Ville de St-Henri, déclarant que la proclamation *re* annexion de St-Henri a été affichée suivant la loi.

6—Attestation du secrétaire-trésorier de Villeray, déclarant que le projet de règlement pourvoyant à l'annexion de ladite municipalité à Montréal a été approuvé par les propriétaires de ladite municipalité.

7—De Son Altesse Sérénissime le Prince Louis de Battenberg, offrant au Conseil ses remerciements pour les complaisances dont il a été l'objet.

Déposées aux archives.

8—Bail intervenu entre la Ville et M. Isaïe Préfontaine, pour la location d'un édifice rue St-Laurent.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS,

Il est

Résolu: Que ledit bail soit approuvé et que Son Honneur le maire ainsi que le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

9—Soumis le rapport de MM. L. J. Ethier et René Bauset, délégués de la Ville à la cérémonie du dévoilement de la statue de Jacques Cartier à St-Malo.

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD,

Il est

Résolu: Que ledit rapport, de même que les discours prononcés à cette cérémonie par les représentants de la Ville, soient publiés dans la *Gazette Municipale* et déposés aux archives.

10—A la demande de M. l'échevin VALLIERES,

Il est

Ordonné: Que le projet de règlement amendant le contrat existant entre la Ville et la Compagnie du Gaz de Montreal pour la fourniture du gaz, soit distribué aux membres du Conseil et publié dans le prochain numéro de la *Gazette Municipale*.

11—Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin SADLER,

Il est

Résolu: De prier les avocats et les avocats consultants de la Ville de préparer, pour la prochaine assemblée du Conseil leur opinion écrite sur la question de savoir, étant donné le contrat existant entre la Ville et la Compagnie du Gaz de Montreal, si la Ville peut demander des soumissions pour la pose de conduites-maitresses et de conduits de service de façon à se tenir prête à conclure un contrat pour la fourniture du gaz aux contribuables à l'expiration du présent contrat; et si, ne pouvant ce faire, elle a le pouvoir de poser elle-même lesdits conduits et conduites de façon à se tenir prête à fournir le gaz aux contribuables ou à le faire fournir par une

CITY COUNCIL

Report of Monthly Meeting held the 11th of September

His Worship the Mayor H. Laporte in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Ames, Wilson, Lapointe, L. A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe, N., Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin, Duquette and Major.

PETITIONS.

1. From Master bakers of surrounding municipalities, protesting against a new tax of \$20.

Referred to the Finance Committee.

2. From workmen in employ of Road department, for an increase of wages.

Referred to the Road Committee.

3. From R. S. Lea, consulting engineer, on condition of sewage farm.

Referred to the Road and Hygiene and Statistics Committees.

4. From ratepayers asking for an arc light corner of Sanguinet street and Pine Avenue.

Referred to the Fire and Light Committee.

5. Certificate of City Clerk of St. Henry, declaring that proclamation *re* annexation of St. Henry was posted according to law.

6. Certificate of Secretary-Treasurer of Villeray, declaring that draft of by-law providing for annexation of said municipality to Montreal was approved of by, real estate owners of said municipality.

7. From His Serene Highness Prince Louis of Battenberg, conveying thanks for courtesies extended.

Filed of record.

8. Lease between the City and Isaïe Préfontaine, for the rental of a certain building on St. Lawrence street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS,

It was

Resolved: That said lease be approved of, and that H.'s Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

9. Report of Messrs. L. J. Ethier and René Bauset, the City's delegates to the unveiling of the statue of Jacques Cartier at St. Malo.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. ROBIL-LARD,

It was

Resolved: That said report, as well as the addresses delivered by the City's representatives on that occasion, be printed in the *Municipal Gazette* and filed of record.

10. At the request of Ald. VALLIERES,

It was

Ordered: That the draft of by-law to amend the contract for the supply of gas between the City and the Montreal Gas Co. be distributed to the members of Council and printed in the next issue of the *Municipal Gazette*.

11 On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. SADLER,

It was

Resolved: That the City Attorneys and Consulting City Attorneys be instructed to give their opinion in writing for the next meeting of Council as to whether, in view of the existing contract between the City and the Montreal Gas Company, the former is allowed to call for tenders for the laying of gas mains and services in order to be prepared to enter into a contract for the supply of gas to the ratepayers at the expiration of the present contract; if in the negative, whether the City is empowered, in view of the present contract, to lay said mains and services itself in order to be prepared to furnish gas to the ratepayers or have the same furnished

Compagnie ou par des particuliers à l'expiration du présent contrat.

RAPPORTS

12—De la Commission des Finances, à l'effet d'accorder la requête de M. J.-M.-M. Duff, au sujet de l'effacement de la ligne de la ruelle St-David.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

13—De la Commission des Finances, à l'effet de vendre les matériaux de la propriété Rasconi, rue Amherst.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin Bumbray dissident).

14—De la Commission des Finances, à l'effet de payer certaines notes relativement à la visite des officiers et de l'équipage de l'escadre anglaise.

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (MM. les échevins Clearihue, Couture, Vallières, Bastien, Lavallée et Leclair dissidents).

15—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$8,500 pour prolonger l'égout de la rue Ste-Catherine.

16—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$4,325 pour la construction d'un égout rue St-André.

17—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$750 pour la construction d'un égout, rue Sherbrooke.

18—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$424 pour la construction de trottoirs permanents.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19—De la Commission des Finances, souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$200 seulement, au rapport de la Commission des Parcs et Traverses demandant un crédit de \$500 pour la destruction des chenilles.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

20—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter la rue Boyer de la "Amherst Park Land Co."

21—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer un virement d'un montant de \$500.

22—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer un virement de \$1,000.

22—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer un virement de \$200.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER,

Il est

Résolu: Que lesdits rapports soient et adoptés.

24—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire des égouts dans les rues Chambly, St-Germain, Boyer et Hochelaga.

25—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter de la "St. Denis Land Co." certains lopins de terre rues St. Hubert et Labelle.

Renvoyés à la Commission des Finances.

26—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la succession Masson, à MM. E.-P. Charlton & Cie., et F. Larocque de construire des voûtes.

Renvoyé de nouveau à la Commission de la Voirie.

27 — De la Commission la Voirie, à l'effet de changer le nom de la rue Hippolyte.

Question différée.

28—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer la ligne homologuée de l'avenue Hôtel de Ville.

Déposé sur le bureau.

by a company or persons, at the expiration of the present contract.

REPORTS.

12. From Finance Committee, to grant request of J. M. M. Duff re erasure of line of St. David lane.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE,

It was

Resolved: That said report be received and adopted.

13. From Finance Committee, to sell material of Rasconi property, Amherst street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

It was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Bumbray dissenting).

14. From Finance Committee, to pay accounts re visit of officers and men of British squadron.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

It was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Clearihue, Couture, Vallières, Bastien, Lavallée and Leclair dissenting).

15. From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee for an appropriation of \$8,500 to extend St. Catherine street sewer.

16. From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee for an appropriation of \$4,325 to construct a sewer in St. André street.

17. From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee, for an appropriation of \$750 for the construction of a sewer in Sherbrooke street.

18. From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee for an appropriation of \$424 to construct permanent sidewalks.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE,

It was

Resolved: That said reports be received and adopted.

19. From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$200 only, in a report of the Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$500 to destroy Tussock Moths.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ROBILLARD,

It was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

20. From Road Committee, to accept Boyer street from Amherst Park Land Co.

21. From Road Committee, to vary a sum of \$500.

22. From Road Committee, to vary a sum of \$1,000.

23. From Road Committee, to vary a sum of \$200.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER,

It was

Resolved: That said reports be received and adopted.

24. From Road Committee, for the construction of sewers in Chambly, St. Germain, Boyer and Hochelaga streets.

25. From Road Committee, to accept certain lots on St. Hubert and Labelle streets from St. Denis Land Co.

Referred to the Finance Committee.

26. From Road Committee, to allow estate Masson, E. P. Charlton & Co., and F. Larocque, to construct vaults.

Referred back to the Road Committee.

27. From Road Committee, to change name of St. Hippolyte street.

Consideration deferred.

28. From Road Committee, to erase homologated line of Hôtel de Ville Avenue.

Laid on the table.

29—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$600.

Sur proposition de M. l'échevin ST-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS,

Il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

30—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer un virement d'un montant de \$900.

Question différée.

31—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'acheter le droit de construire au-dessus du passage qui touche à la caserne des pompeurs No 5.

32—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à la "East and Coal Co." d'ouvrir un clos de bois au No 431 rue Ste-Catherine.

Sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin DAGENAI, S,

Il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

33—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de recommander la nomination d'un expert en gaz.

34—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de payer l'assurance due aux héritiers légaux de feu Azarie Dubois, pompier.

Renvoyés à la Commission des Finances.

35—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à M. S. Golt d'installer un engin à vapeur au No 93 rue St-Urbain.

36—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'accorder le contrat pour la fourniture de soupapes des bornes-fontaines.

Question différée.

37—De la Commission des Parcs et Traverses, à l'effet d'opérer un virement de \$390 et de \$40.25.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

38—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'opérer un virement de \$500 et de \$100.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin TURNER,

Il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

AVIS DE MOTIONS

39—Par M. l'échevin L.-A. Lapointe, à l'effet d'amender le règlement *re* "Terminal Railway Co."

40—Par M. l'échevin Larivière, à l'effet d'amender le règlement No 260.

ORDRE DU JOUR

41—L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, à l'effet de donner certaines instructions à la Commission des Incendies et de l'Éclairage *re* Gaz.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin VALLIERES,

Il est

Résolu: Que ledit avis de motion soit renvoyé à la Commission des Finances pour examen et rapport.

42—L'ordre du jour étant lu pour considérer un avis de motion de M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'amender le règlement No 313,

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN,

Il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de rédiger un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

43—M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE,

Propose: Que le 41ème ordre du jour soit maintenant soumis.

Perdu sur division.

44—L'ordre du jour étant lu pour la 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer la municipalité de Villeray à la Ville.

29. From Police Committee, to vary a sum of \$600.

On motion of Ald. ST-DENIS, seconded by Ald. STEARNS,

It was

Resolved: That said report be received and adopted.

30. From Police Committee, to vary a sum of \$900.

Consideration deferred.

31. From Fire and Light Committee, to purchase right to build over gateway adjoining No. 5 Station.

32. From Fire and Light Committee, to allow East End Coal Co. to open a woodyard at No. 431 St. Catherine street.

On motion of Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. DAGENAI, S,

It was

Resolved: That said reports be received and adopted.

33. From Fire and Light Committee, recommending the appointment of a gas expert.

34. From Fire and Light Committee, to pay insurance to legal heirs of late fireman Azarie Dubois.

Referred to the Finance Committee.

35. From Fire and Light Committee, to allow S. Golt to erect a steam engine at No. 93 St. Urbain street.

36. From Fire and Light Committee, to award contract for hydrant valves.

Consideration deferred.

37. From Parks and Ferries Committee, to vary sums of \$390 and \$40.25.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. LAVALLEE,

It was

Resolved: That said report be received and adopted.

38. From Incineration Committee, to vary sums of \$500 and \$100.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. TURNER,

It was

Resolved: That said report be received and adopted.

MOTIONS.

39. By Ald. L. A. Lapointe, to amend by-law *re* Terminal Railway Co.

40. By Ald. Larivière, to amend by-law No. 260.

ORDER OF THE DAY.

41. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. L. A. Lapointe, to instruct Fire and Light Committee *re* Gas.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. VALLIERES,

It was

Resolved: That said notice of motion be referred to the Finance Committee for examination and report.

42. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Leclaire to amend by-law No. 313.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. BASTIEN,

It was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

43. Ald. LARIVIERE, moved, seconded by Ald. N. LAPOINTE.:

That the 41st order of the day be now taken up.

Lost on division.

44. The order of the day being read for the 3rd reading of a by-law to annex the municipality of Villeray to the City.

La règle 73 est suspendue et ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est adopté.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin EKERS,

Il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé; que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville et qu'il soit transmis au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour qu'il l'approuve.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 15 du courant, à 3 heures, pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Asst. Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 12 septembre.

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Sauvageau, Bumbray, Lemay, Chaussé et Stearns.

—Lue une lettre de MM. J.-O. Labrecque & Cie, demandant le remboursement de leur dépôt de \$700, fait en même temps que leur soumission pour la fourniture de charbon, une partie suffisante du contrat ayant été exécutée pour assurer le remboursement du montant réclamé.

Résolu: D'accéder à cette requête.

—*Résolu*: De rembourser à la "Montreal Pipe Foundry Co." son dépôt de \$500 qu'elle a fait en acceptant le contrat qui lui a été adjugé, ces années passées pour la fourniture de tuyaux de fonte, le contrat étant expiré.

Lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission des Marchés renvoyant à la Commission des Marchés une lettre de M. Jos. Vigneau, agent du Pacifique Canadien au marché à bestiaux de l'Est, demandant une réduction de sa note d'eau.

—*Résolu*: De renvoyer cette réclamation à la Commission des Finances.

—Soumis et lu un rapport du surintendant informant la Commission que sont dépassés certains items des crédits affectés à l'administration et aux travaux permanents, et que le contrôleur des finances de la Ville l'a prévenu qu'il arrêtera la paie des employés si ne sont pas votés de nouveaux crédits.

Il suggère alors d'adresser au Conseil un rapport demandant un crédit de \$16,300 pour les fins d'administration et un autre crédit de \$16,779 pour les travaux permanents, soit un total de \$33,079.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant de nouveaux crédits conformément au rapport du Surintendant.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 12 septembre.

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Lavallée, Proulx, Walsh, Major, Ricard.

—Le Secrétaire dépose devant la Commission deux plans reçus au bureau du Greffier de la Cité en réponse à l'annonce publiée dans les journaux invitant les architectes de jardins et tous les architectes en général à soumettre des plans et devis pour la construction d'un café et d'une terrasse dans le Parc Mont-Royal.

Rule 73 was suspended and said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. EKERS,

It was

Resolved: That said by-law be engrossed; that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City and the same be transmitted to the Lieutenant-Governor in Council for approval.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PAYETTE,

The Council adjourned until Friday, the 15th instant, at 3 o'clock, to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

WATER COMMITTEE

Meeting of the 12th September 1905.

Present: Ald. Clearihue, Chairman, Sauvageau, Bumbray, Lemay, Chaussé, Stearns.

—Read a letter from J. O. Labrecque & Co. asking to be refunded \$700.00, on account of their deposits made in connection with coal and coke contracts, sufficient coal and coke having been delivered to warrant the refund of the above sum.

—*Resolved*: To grant their request.

—*Resolved*: To refund the Montreal Pipe Foundry Co. their deposit of \$500.00 made in connection with their last year's contract for cast iron pipes, the contract being complete.

—Read an extract from the minutes of a meeting of the Market Committee, referring to the Water Committee a letter from Mr. Jos. Vigneau, agent of the C. P. Ry. East End Cattle Market, asking for a reduction in their water account.

Resolved: To refer it to the Finance Committee.

—Submitted and read a report from the Superintendent informing the Committee that some of the items of the appropriations for administration and permanent works are exhausted and that the City comptroller has notified him that he will stop the pay-list if further appropriations are not granted.

He therefore, asked that a report be sent to the Council asking for the sum of \$16,300, for administration and \$16,779 for permanent works, making a total of \$33,079.00.

—*Resolved*: To report to the Council asking for additional appropriations as per the Superintendent's report.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of Meeting held the 12th of September.

Present: Ald. Robillard, chairman, Lavallée, Proulx, Walsh, Major, Ricard.

—The secretary laid before the Committee two plans received at the City Clerk's Office in response to advertisement published in the papers inviting all garden architects and architects generally, to submit plans and specifications for the erection of a cafe and terrace on Mount Royal Park.

Un des plans est signé par M. Baugrand-Champagne, architecte de jardins, et l'autre par MM. Ross et Macfarlane, architectes, et Rickson & Outlet, architectes de jardins.

M. le président demande aux membres de la Commission, si, dans leur opinion, il serait opportun de nommer un avisier pour aider à faire le choix d'un plan.

M. l'échvin Major propose

Et il est

Résolu: Attendu que deux plans seulement ont été transmis à cette Commission, que celles-ci procédèrent à l'examen de ces plans et fasse un choix sans recourir aux lumières d'un architecte.

Les concurrents sont alors invités à expliquer leurs plans aux membres de la Commission.

M. Ross soumet à la Commission des explications écrites de son plan et il déclare que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par deux entrepreneurs, le coût de l'exécution de sondit plan s'élèvera à \$15,000.

En réponse à une question posée par M. l'échevin Lavallée, M. Ross déclare que la couverture de la terrasse et du café sera en bardeau et que la substitution de la tuile à ce matériel entraînerait une dépense supplémentaire de \$4,000 à \$5,000.

M. Baugrand-Champagne explique à la Commission que la construction qu'il a projetée sera en béton armé et que le coût de ladite construction n'excédera pas \$15,000. Il ajoute qu'il est prêt à entreprendre de faire exécuter son plan pour ladite somme de \$15,000 et à fournir à la ville toutes les garanties nécessaires.

Et un débat s'en suivit

Sur proposition de M. l'échevin Walsh.

Il est

Résolu: Que lorsque cette Commission s'ajournera, elle soit ajournée à vendredi le 15 courant, à 2,30 heures afin de donner aux membres de la Commission le temps nécessaire pour examiner les plans soumis.

—Relativement à la demande du Département des Travaux publics, (Ottawa), pour la cession de la place Royale, le secrétaire fait rapport que ce morceau de terrain a été acheté en 1845 de M. Wm. Dow, au prix de \$2,400 et qu'il n'y a aucune obligation ou restriction dans l'acte de vente.

—Soumise et lue une lettre de M. Jos. Langlois, concessionnaire des privilèges dans l'île Ste-Hélène, demandant la permission d'ériger une glissoire en serpentif dans ladite île Ste-Hélène.

Déposée sur le bureau.

—M. Jos. Langlois demande que ses deux cautionnements de \$500., en rapport avec ses contrats pour la vente des rafraîchissements et l'exploitation de jeux et pour le service des bateaux traversiers entre l'île Ste-Hélène et la Ville, lui soient remis et il offre de fournir deux cautionnements pour le même montant. MM. M. Perreault et R. Gohier fils.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de remettre à M. Langlois, lesdits cautionnements et d'accepter MM. M. Perreault et R. Gohier fils comme cautions au montant de \$1,000 pour la bonne et fidèle exécution de toutes les clauses et conditions desdits contrats.

—Soumis un plan d'un kiosque que M. J. Langlois se propose d'ériger dans l'île Ste-Hélène.

Résolu: D'autoriser ledit M. Langlois à ériger ce kiosque à l'endroit qui lui sera indiqué par le surintendant.

—A la demande de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: D'autoriser le surintendant des squares de déplanter les arbres rue Lasalle entre la rue Gilford et le Parc LaFontaine et à les replanter en droite ligne.

—*Résolu:* De prier le secrétaire de voir le Premier Ministre de la Province de Québec relativement à l'établissement d'un sentier sur la partie nord-ouest du terrain de l'école Normale Jacques-Cartier.

—M. l'échevin Lavallée attire l'attention de la Commission sur le développement considérable de la ville et sur le fait que l'on n'a pas songé encore à réserver dans les environs de Montréal des terrains pour l'établissement de parcs.

"Dans toutes les villes de progrès, dit-il, l'on achète dans les banlieues de grandes étendues de terrain pour les transformer en parcs publics, lorsque le besoin s'en fait

One of said plans was signed by Mr. Baugrand-Champagne, garden-architect; and the other by Messrs. Ross & Macfarlane, architects, and Rickson A. Outlet, garden architect.

The Chairman asked the members of the Committee whether, in their opinion, they thought it was proper to appoint a professional adviser to help them in the choice of a plan.

On motion of Ald. Major,

It was

Resolved: Whereas only two plans have been sent to the Committee, they proceed to examine said plans and make a choice without the assistance of an architect.

The competitors were then invited to explain their plans to the members of the Committee.

Mr. Ross submitted written explanations of his plan and stated that, according to information furnished by two contractors, the cost of the carrying out of said plan would be \$15,000.

In reply to a question made by Ald. Lavallée, Mr. Ross stated that the roof of the terrace and of the cafe would be covered with shingles, and that by substituting tiles for shingle, it would entail a supplementary expense of \$4,000 to \$5,000.

M. Baugrand-Champagne explained that his proposed building would be of concrete, and that the cost of same would not exceed \$15,000. He added that he was ready to undertake the execution of his plan for the said sum of \$15,000 and to give the City all the securities required.

And a debate arising.

On motion of Ald. Walsh,

—It was

Resolved: That when the Committee adjourns it stands adjourned until Friday the 15th instant, at 2,30 in order to give to the members of the Committee sufficient time to study the plans submitted.

—Anent the request of the Department of Public Works (Ottawa) for the cession of Place Royale, the secretary reported that the piece of land in question had been purchased in 1845 from Mr. Wm. Dow for \$2,400, and that there is no obligation or restriction mentioned in said deed.

—Submitted and read a letter from Mr. Jos. Langlois, lessee of the privileges in connection with St. Helen's Island, asking to be authorized to erect roller coasters in the Island.

Laid on the table.

—Mr. Jos. Langlois asked that his two bonds of \$500. re his contracts for selling refreshments and holding games and amusements, and for operating ferry boats between St. Helen's Island and the City, be remitted to him, and he offered to furnish two sureties for the same amount; viz. Messrs. M. Perrault and R. Gohier and fils.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said securities be remitted to Mr. Langlois, and that Messrs. M. Perrault and R. Gohier and fils be accepted as securities to the amount of \$1,000, for the faithful fulfilment of all the terms and conditions of said contracts.

—Submitted plan of a kiosk which Mr. Langlois proposed to erect in St. Helen's Island.

Resolved: That Mr. Langlois be authorized to erect said kiosk in a site to be located by the superintendent.

At the request of Ald. Lavallée,

—It was

Resolved: That the superintendent of squares be authorized to take up trees on Lasalle street, between Gilford and Lafontaine Park, and to replant them on a straight line.

Resolved: That the secretary be instructed to interview the Premier Minister of the Province of Quebec, anent the laying out of a pathway on the north-western part of the grounds occupied by the Jacques Cartier Normal School.

—Ald. Lavallée, drew the attention of the Committee to the considerable development of the City and to the fact that no attention had, so far, been given to the reservation of grounds in the vicinity of Montreal, for the establishment of Parks.

"In all progressive cities," he said, "large tracts of land are bought in the suburbs, to be converted into public parks, when required, and I do not see why the City

sentir et je ne vois pas pourquoi la ville de Montréal qui s'agrandit avec une rapidité étonnante ne prendrait pas des mesures immédiates pour réserver les terrains dont elle aura absolument besoin dans un avenir rapproché pour faire des parcs publics. Dans le moment actuel, des terrains peuvent être achetés à bon marché, mais si l'on retarde trop il sera impossible, à moins de payer des prix exorbitants, de trouver des emplacements convenables, et il faudra se contenter des quelques parcs publics que nous avons."

Et un débat s'en suivant

Il est

Résolu: De donner instruction au Surintendant Pinoteau et au Surintendant Henderson de faire rapport sur cette question.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 13 septembre 1905

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, DeSerres, Paquin, Marchand et Proulx.

Sont aussi présents: Son Honneur le Maire, M. H. Laporte, MM. les échevins Payette, Lévy, Ricard, Bumbray, M. Antoine Lafond, maire de Rosemont, MM. J. McEvoy et J.-N. Drummond, conseillers de cette municipalité, U.-H. Dandurand, Dr Craig et Alex. Drummond, ces derniers faisant partie de la délégation de ladite municipalité de Rosemont.

M. U.-H. Dandurand expose brièvement à la Commission les raisons qui lui font envisager favorablement le projet de l'annexion, quant à ce qui regarde la partie de Rosemont qu'il contrôle. Il laisse au maire Lafond le soin de parler au nom de toute la municipalité.

M. Antoine Lafond, maire, donne alors quelques détails sur la position financière de la municipalité Rosemont qui ne doit absolument rien. Il demande quel mode d'évaluation la Cité de Montréal adoptera pour les terres en culture?

M. le président répond que la Ville de Montréal évaluera, comme terres en culture les fermes dont les propriétaires vivent des produits d'icelles, aussi longtemps que ces terres ne seront pas subdivisées en lots à bâtir et suggère d'insérer au projet du règlement de l'annexion une clause pourvoyant à l'entretien des chemins. Son Honneur le Maire, M. H. Laporte, fait valoir les avantages qui résulteront pour Rosemont de l'annexion de cette municipalité à Montréal.

M. J. McEvoy énumère alors les conditions auxquelles le Conseil de la municipalité de Rosemont serait prêt à approuver le règlement de l'annexion, à savoir:

(1) Faire de la municipalité de Rosemont un quartier séparé qui sera connu sous le nom de quartier Rosemont et sera représenté par deux échevins au Conseil de la Cité de Montréal;

(2) Mettre en bon ordre, dans un délai d'un an à compter de la date de l'annexion, les chemins dudit quartier Rosemont;

(3) Ouvrir la rue Pie IX, les propriétaires du terrain (les MM. Drummond) devant céder gratuitement et sans conditions le terrain requis à cette fin;

(4) Évaluer comme terres en culture les fermes dont les propriétaires vivent des produits d'icelles, aussi longtemps que ces fermes ne seront pas subdivisées en lots à bâtir;

(5) Elargir, jusqu'à concurrence d'au moins 66 pieds, le chemin de la Petite-Côte.

Après discussion, il est

Sur proposition de M. l'échevin Paquin,

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit prié de faire un rapport sur la possibilité de construire des égouts dans ladite municipalité de Rosemont et sur le mode à adopter pour la drainer, et de préparer un plan indiquant les limites de la municipalité du village de Rosemont.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres,

Montreal, which is growing with such great rapidity, should not take immediate measures to reserve grounds, which it will certainly need, in the near future, to build public parks. At the present time, land may be bought at low prices, but if action is not taken at once, it will be impossible to find suitable sites, unless excessive prices are paid, and the City will have to content itself with the few public parks it now has.

And a debate arising,

It was

Resolved: That instructions be given to Superintendent Pinoteau and to Superintendent Henderson to report on the matter.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 13th of September.

Present: Ald. Lavallée, Chairman, DeSerres, Paquin, Marchand and Proulx.

There were also present: His Worship the Mayor H. Laporte, Ald. Payette, Levy, Ricard, Bumbray; Mr. Antoine Lafond, mayor of Rosemont, Messrs. J. McEvoy and J. N. Drummond, councillors of said municipality, U. H. Dandurand, Dr. Craig and Alex. Drummond, the three last named gentlemen forming part of the delegation of the municipality of Rosemont.

Mr. U. H. Dandurand stated in a few words the reasons which actuated him to favorably consider the proposed annexation of Rosemont in which place he was a large proprietor. He left to Mr. Lafond the task of speaking on behalf of the whole municipality.

Mr. Antoine Lafond then gave some particulars concerning the financial status of the municipality of Rosemont which place has no debt whatsoever. He inquired about the mode which the City of Montreal intended to adopt for the assessment of cultivated lands.

The chairman answered that the City of Montreal would assess, as cultivated land, the farms the owners of which make a living from produce of same, so long as said farms were not subdivided into building lots; and her suggested that the proposed annexation by-law should provide for the repairing of roads.

His Worship the Mayor, H. Laporte, Esq., showed the advantages which would be derived by Rosemont from annexation of said municipality to Montreal.

Mr. J. McEvoy then enumerated the terms on which the Council of Rosemont would be ready to approve of the annexation by-law, to wit:

(1) Make the municipality of Rosemont a separate ward, to be known as Rosemont ward, and to be represented in the City Council of Montreal, by two aldermen;

(2) To put in good order, within the space of one year, to be computed from the date of annexation, the roads of said ward;

(3) Open Pie IX street, the owners of the land (Messrs. Drummond) to cede gratuitously and without conditions the ground required for said purpose;

(4) Assess as cultivated land the farms from which the owners derive their living, so long as said farms are not subdivided into building lots;

(5) Widen Petite-Côte road to at least 66 feet.

After discussion, it was,

On motion of Ald. Paquin,

Resolved: That the City surveyor be instructed to report on the possibility of building sewers in said municipality and on the mode to be adopted for drainage; and to prepare a plan showing the limits of the municipality of the village of Rosemont.

On motion of Ald. DeSerres,

—Il est

Résolu: Que la municipalité de Rosemont soit requise d'envoyer au secrétaire de la Commission un état officiel démontrant sa superficie, sa population, le nombre des familles résidentes, le taux de la taxe municipale foncière, le montant annuel du revenu foncier, le nombre des licences, leur espèce, de revenu d'icelles, la valeur foncière imposable pour l'année courante, les exemptions de taxes, les franchises, s'il y en a; de plus, tous autres documents en rapport avec les droits et les obligations de ladite municipalité.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

Résolu: Que le contrôleur de la Cité reçoive instruction de vérifier les états qui seront soumis, comme susdit, et de faire une audition sommaire des livres de la municipalité de Rosemont.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

Résolu: De préparer un règlement pourvoyant à l'annexion de Rosemont, aux conditions mentionnées plus haut.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

Résolu: De demander à l'inspecteur de la Cité un état démontrant le coût probable du nivellement du chemin de la Côte des Neiges pour lui donner une pente régulière d'environ 6%.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

Résolu: De demander à l'inspecteur de la Cité de faire un rapport sur la possibilité de construire des égouts dans la ville de Notre-Dame des Neiges et sur le mode à adopter pour la drainer, et de préparer un plan indiquant les limites de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

Résolu: Que la ville de Notre-Dame des Neiges soit requise d'envoyer au secrétaire de la Commission un état officiel démontrant sa superficie, sa population, le nombre des familles résidentes, le taux de la taxe municipale foncière, le montant annuel du revenu foncier, le nombre des licences, leur espèce, le revenu d'icelles, la valeur foncière imposable pour l'année courante, les exemptions de taxes et les franchises, s'il y en a; de plus, une copie du contrat avec la "Montreal Light, Heat & Power Co.", pour l'éclairage électrique, et tous autres documents en rapport avec les droits et les obligations de ladite ville.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

Résolu: Que le contrôleur de la Cité reçoive instruction de vérifier les états qui seront soumis, comme susdit, et de faire une audition sommaire des livres de la ville de Notre-Dame des Neiges.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

Résolu: De transmettre aux chefs de départements une copie du règlement annexant Villeray à Montréal et de leur donner instruction de prendre charge immédiatement de tout ce qui tombe sous le contrôle de leur département respectif.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée spéciale du 18 septembre.

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS.

1. Voirie.—Pour permettre à la Cie. d'Electricité Centrale de poser des conduites.
2. Voirie.—Pour permettre à la Cie. d'Electricité Centrale de poser des conduites.

REGLEMENT.

3. 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des bâtiments sur la rue St-Antoine. (Leclaire).

—It was

Resolved: That the municipality of Rosemont be requested to transmit to the secretary of this Committee an official statement showing its area, population, the number of resident families, the rate of tax on real estate, the number of licenses, their nature, the income derived from said licenses, the value of the taxable real estate for the current year, the privileges if there are any; moreover, all other documents concerning the rights and obligations of said municipality.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

Resolved: That the City comptroller be instructed to verify the statements to be submitted, as aforesaid, and to make a summary audit of the books of the municipality of Rosemont.

On motion of Ald. DeSerres,

—It was

Resolved: That a by-law for the annexation of Rosemont be prepared according to the conditions above mentioned.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

Resolved: That the City surveyor be called upon to give an estimate of the levelling of Côte des Neiges road in order that a regular grade of about 6% be obtained.

On motion of Ald DeSerres,

—It was

Resolved: That the City surveyor be asked for a report on the possibility of constructing sewers in the town of Notre-Dame des Neiges, and on the method to be adopted for the drainage of same, and to prepare a plan showing the limits of the town of Notre-Dame des Neiges.

On a motion of Ald. Paquin,

—It was

Resolved: That the town of Notre-Dame des Neiges be requested to send to the secretary of this Committee an official statement showing its area, its population, the number of resident families, the assessment rates, the annual amount of the real estate income, the number of licenses, their nature, the income derived from said licenses, the value of the taxable property for the current year, the exemption from taxes, and privileges if there are any; moreover a copy of the deed passed with the Montreal Light, Heat & Power Co. for electric lighting, and all other documents with the rights and obligations of said town.

On motion of Ald. DeSerres,

—It was

Resolved: That the City comptroller be instructed to verify the statements to be submitted as aforesaid and to make a summary audit of the books of the town of Notre-Dame des Neiges.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

Resolved: To transmit to the heads of the departments a copy of the by-law annexing Villeray to Montreal and to give them instructions to take charge immediately of whatever may come under the control of their respective department.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

CITY COUNCIL

Special Meeting of the 18th of September.

ORDER OF THE DAY.

REPORTS.

1. Road.—To allow Central Electric Co. to lay pipes.
2. Road.—To allow Central Electric Co. to lay pipes.

BY-LAW.

3. 2nd and 3rd reading of a by-law re construction on St. Antoine Street. (Leclaire.)

RAPPORTS.

- 4. Voirie.—Pour changer le nom de la rue St-Hippolyte.
- 5. Police.—Pour opérer le virement d'une somme de \$900.

REGLEMENT.

- 6. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'annexer la Cité de Ste-Cunégonde.

RAPPORT

- 7. Incendies et Eclairage.—Pour accorder contrat pour soupapes.

REGLEMENT.

- 8. 2me et 3me lectures d'un règlement re fonds de pension pour les employés municipaux. (Vallières.)

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

REPORTS.

- 4. Road.—To change the name of St. Hypolite street.
- 5. Police.—To vary a sum of \$900.

BY-LAW.

- 6. 2nd and 3rd reading of a by-law to annex the City of St. Cunegonde. (Lavallée.)

REPORT..

- 7. Fire and Light.—To award contract for valves.

BY-LAW

- 8. 2nd and 3rd reading of a by-law re Civic Pension Fund. (Vallières.)

L. O. DAVID,
City Clerk.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 14 Sept., 1905.

Issued during the week ending the 14th Sept., 1905.

Date.	No. du permis.	Permit Numbr.	Endroit.—Location.		Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Architectes. Architects.	Genre. Description.	Coût. Cost.
			No.	Rue.—Street.					
Sept. 7	1268 N	621	Hope avenue.	1642.....	St. Andrew	Young James.....	J. S. Smith....	3 dwellings.	6,000 00
" 7	1269 R	Amherst	1155 s.d. 80.....	Lafontaine	Gravel G. M.....	1 logement.	400 00
" 7	1270 R	Bien ville et
" 7	1271 R	1445	Berri.....	112 p. 75.....	St-Denis..	MacKay David.....	1 shed.....	450 00
" 7	1272 N	94	Ontario	1198 p. 28 & 27..	Lafontaine	Champagne Noé.....	1 Store.....	350 00
" 7	1273 R	141	Cha. de Mars.	148.....	Est	Larue Is. jr.....	1 écurie.....	500 00
" 8	1274 N	Duke	p. 1733.....	St. Anne..	O'Neil Est. Hugh.....	2 dwellings.	700 00
" 8	1275 N	Ste - Catherine
" 8	1276 R	617	et Frontenac	1598.....	Hochelaga	Emard J. U.....	1 hangar....	800 00
" 8	1277 N	Huntly	8-1/2-514.....	St. Denis..	Lauzon Henri.....	3 logements.	3,000 00
" 8	1278 N	Garnier.....	331 s.d. 624.....	"	Dazé B.....	1 "	500 00
" 8	1279 R	St-André	7 pt. 460.....	"	Durivage Wilf.....	1 hangar....	75 00
" 8	1280 R	115	Hâvre.....	p. 159.....	Hochelaga	M. L. H. & P.....	1 "	2,000 00
" 9	1281 N	51	Dalhousie.....	1637-1638.....	St. Anne..	1 shed.....	600 00
" 11	1282 N	Beaver-Hall..	1159.....	St. George	Mme N. Gohier.....	1 logement..	800 00
" 11	1283 N	Gauthier	1299-11.....	St. Mary..	Mireault F X.....	2 logements.	2,500 00
" 11	1284 N	Labelle.....	7-278.....	St-Denis..	Beauvais M.....	1 "	2,000 00
" 11	1285 N	St-André	7 p. 472.....	"	Garneau Joseph.....	2 "	2,000 00
" 11	1286 N	"	325 p. 421-422..	"	Leclair D.....	2 "	2,000 00
" 12	1287 R	Mentana	11 pt. 18.....	Duvernay.	2 "	2,000 00
" 12	1288 R	95	Ruelle Labelle	1203 s.d. 125.....	St. J. 1 te.	Girard Jos.....	1 remise....	100 00
" 12	1289 N	St-Laurent... 79.....	St-Louis..	Chaput C.....	1 logement..	975 00
" 12	1290 N	re 441	Sherbrooke	165-4.....	St. Andrew	Montreal College.....	1 collège....	3,000 00
" 12	1291 N	Frontenac	pt. 166.....	Hochelaga	Chayer J. A.....	1 logement..	500 00
" 12	1292 N	Labelle.....	8 p. 749.....	St-Denis..	Leduc D.....	2 "	1,700 00
" 12	1293 N	Lasalle.....	191.....	"	Caron J. B.....	2 "	1,300 00
" 12	1294 N	Mentana.....	328 p. 463-464..	"	Lefebvre T.....	3 "	3,400 00
" 12	1295 N	1195	"	"	3 "	3,400 00
" 12	1296 R	436	Demontigny ..	239.....	Lafontaine	Tetreault Shoe Co.....	1 hangar....	50 00
" 12	1297 à	St-Hypolite... 436	p. 319.....	St. J. Bte..	Solomon J.....	1 logement..	100 00
" 13	1309 N	Marquette	339.....	St. Denis..	Vallières S. D.....	13 maisons	16,900 00
" 13	1310 N	St-André	474.....	"	Provost Alp.....	26 logements	900 00
" 13	1311 N	Cowan.....	76 de 8.....	"	Laurier Hector.....	2 "	100 00
" 13	1312 N	Garnier.....	339-41.....	"	Perrault Damase.....	1 hangar....	700 00
" 13	1313 N	Joliette.....	23-206.....	Hochelaga	Varin, D me Marie-Louise.....	2 logements.	500 00
" 13	1314 R	2404	Ste-Catherine.	1478.....	St. George	C. W. Lindsay Co, Ltd	A. F. Dunlop.	1 office .Bd..	100,000 00

{ n.—Nouveaux édifices.—New buildings.
{ r.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSE,
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.

DEPARTEMENT D'HYGIENE — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 9 Sept., à midi.

Weekly report, ending Saturday, the 9th Sept., at noon.

CAS DE MALADIES ET DECES RAPPORTES AU DEPARTEMENT.

CASES OF DISEASES AND DEATHS REPORTED TO THE DEPARTMENT.

	Semaine. Week.		Depuis le commencement de l'année. From the beginning of the year.		
	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	
Fièvre typhoïde	8		202	35	Typhoid Fever
Variole					Smallpox
Varicelle			22		Chickenpox
Rougeole	1		885	68	Measles
Scarlatine	1	1	169	10	Scarlet-fever
Diphthérie et Croup	4	1	360	67	Diphtheria and Croup
Coqueluche	1	1	65	49	Whooping-Cough
Phthisie, (tuberculose pulmonaire) et toute autre tuberculose	24	14	701	457	Phthisis and tuberculous diseases of other organs than the lungs
Pneumonie		5		377	Pneumonia
Entérite, diarrhée, choléra infantile. Autres maladies		46		987	Enteritides, diarrhoea, cholera- infan. Other diseases
Tuberculose		57		2591	Tuberculosis
Total				4641	Total
Illégitimes				399	Illegitimates
				5040	

HOPITAL CIVIQUE.

CIVIC HOSPITAL

	Cas de diphthérie. Cases of diphtheria.	Cas de scarlatine. Cases of scarlet-fever.	Autres cas. Other cases.	Majeurs. Of full age.	Mineurs. Under age.	
Patients admis (durant la se- maine)						Patients admitted (during the week).
Patients guéris (durant la se- maine)		1			1	Patients cured (during the week).
Patients décédés (durant la semaine)		1			1	Patients who died (during the week).
Patients se trouvant actuelle- ment à l'hôpital.	2	12			14	Patients now confined in the hospital.

MESURES PREVENTIVES

PREVENTIVE MEASURES

Maisons désinfectées						Houses disinfected
Maisons en état d'insalubrité			61			Houses in an unhealthy condition
Isolements domiciliaires						Houses isolated
Vérifications de maladies contagieuses par les médecins de division						Contagious diseases investigated by our district physicians
Vérifications de vaccinations dans les écoles par les méde- cins de division (certificats)			385			Vaccinations verified in schools by the district physicians (certificates).
Vérifications de vaccinations dans les manufactures par les médecins de division						Vaccinations verified in factories by the district physicians
Vaccinations			122			Vaccinations
Revaccinations			3			Revaccinations
Significations d'avis légaux			50			Notices served
Actions intentées en Cour			2			Suits brought
Jugements obtenus			1			Judgments obtained
Curage de fosses d'aisances			9			Privies cleaned

TUBERCULOSE

TUBERCULOSIS

Visites	76					Visits
Désinfections après décès	13					Disinfections after death
Autres désinfections	3					Other disinfections
Crache-tasses distribuées	500					Spit cups distributed

INSPECTION DES ALIMENTS

FOOD INSPECTION

	Lait Milk	Pain Bread	Viande Meat	Poisson Fish	Fruits, Légumes et Glace Fruits, Vege- tables and Ice.	
Nombre d'inspections	43	50	811	51	483	Number of inspections
Echantillons examinés	54					Samples examined
Analyses	4					Analysis
Plaintes						Complaints
Avis signifiés	1	3				Notices served
Confiscations		202 lbs	1270 lbs	45 lbs	1367 lbs	Confiscations
Condammations de Cour	2					Court sentences
Qualité moyenne. { Gras	3.65%					Meat fat
{ Densité. 1029.						Density { Average quality

ABATTOIRS

Animaux abattus.

Boeufs	1638
Veaux	759
Moutons	3170
Cochons	2542

Confiscations.

Boeufs	3
Veaux	
Moutons	2
Cochons	
Foies	16
Viande meurtrie	80 lbs

ABATTOIRS

Animals slaughtered.

		Cattle
		Calves
		Sheep
		Hogs

Confiscations.

		Cattle
		Calves
		Sheep
		Hogs
		Livers
		Bruised Meat

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

RECORDING OF BIRTHS

	Semaine—Week		(Depuis 1er Juillet) (From 1st July)		
	Masculin	Feminin			
Canadiens.	49	41	3321	French	} Canadian
{ Français	11	13	692	English	
{ Anglais	7	4	471	Irish	
{ Irlandais	4	4	216	Scotch	
Autres nationalités	2	11	375		} Other nationalities
{ Ecossais					
Total	73	73	5075		Total
Illégitimes					Illegitimates

ENREGISTREMENT DES DECES

RECORDING OF DEATHS

	Sexe — Sex		Total Semaine	Total Année	
	Masculin	Feminin	Total Week	Total Year	
De 0 à 6 mois	20	20	40	1235 From 0 to 6 months
De 6 à 12 mois	10	10	20	623 From 6 to 12 months
De 1 à 2 ans	6	9	15	397 From 1 to 2 years
De 2 à 5 ans	2	2	4	254 From 2 to 5 years
De 5 à 10 ans	1	2	3	101 From 5 to 10 years
De 10 à 15 ans	0	1	1	67 From 10 to 15 years
De 15 à 20 ans	0	3	3	91 From 15 to 20 years
De 20 à 30 ans	1	5	6	291 From 20 to 30 years
De 30 à 40 ans	1	5	6	275 From 30 to 40 years
De 40 à 50 ans	2	4	6	271 From 40 to 50 years
De 50 à 60 ans	2	1	3	264 From 50 to 60 years
De 60 à 70 ans	3	3	6	318 From 60 to 70 years
De 70 à 80 ans	2	4	6	282 From 70 to 80 years
De 80 à 90 ans	0	3	3	150 From 80 to 90 years
De 90 à 100 ans	2	0	2	20 From 90 to 100 years
De 100 et au-dessus	0	0	0	2 From 100 and over
Illégitimes	52	72	124	4641 Illegitimates
				399	
				5040	

OPERATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES. — WORK OF THE SANITARY INSPECTORS

Visites régulières.	1213	Regular visits	Canaux neufs.	19	New drains
Visites spéciales	460	Special visits	Permis de plomb.donnés	15	Plumbing permits given
Secondes visites.	228	Second visits	Certificats de plomberie		Plumbing certificates
Logemens visités	1541	Dwellings visited	donnés	3	given
Autres bâties	129	Other buildings	Jours à d'autres fonct'ns	21	Days on other work
Etables et écuries.	109	Stables	Epreuves des drainages		Drainage tests with
Caves	594	Cellars	avec la fumée et avec		smoke and mint-oil
Cours.	923	Yards	l'huile de menthe.	51	Sewers
Ruelles	45	Lanes	Egoûts.	767	Kitchen sinks
Latrines.	41	Privies	Eviers.	2143	Waste-pipes
Amas de rumier.	17	Heaps of dung	Tuyaux de renvoi	2143	Water-closets
Plaintes des citoyens.	170	Complaints from citizens	Water-closets.	1631	Refuse pipes
Plaintes fondées	143	Complaints founded	Tuyaux de vidange.	1509	Ventilation
Plaintes non fondées.	27	Complaints unfounded	Ventilation	1631	Dark rooms
Ordres donnés pour fai-		Orders given to abate	Chambres noires	63	Basements
re disparaître diver-		divers nuisances	Sous-sols	100	Second notices
ses nuisances.	150		Second avis	10	Vacant lots
			Terrains vacants.	29	

L. LABERGE,
Surintendant médical du Bureau de l'Hygiène.—Health Superintendent.

SERVICE DES ALARMES D'INCENDIE.—FIRE ALARM DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi 13 Sept., à 12 h. m.—Weekly report of alarm, ending Wednesday Sept. 13th, at 12 p.m.

Quartier — Ward	Date	Avertisseur — Box	A. M.	P. M.	Retour — Return
St. Lawrence	Aug. 7th	19	4.04		4.30
St. Ann's	" 7	214		4.29	4.37
St. Joseph's	" 8	Tel	9.40		
St. Mary's	" 8	783	10.31		10.51
St. Denis	" 8	Tel		3.47	
St. Louis	" 8	"		4.43	
St. Mary's	" 8	736			10.02
Papineau	" 10	755	2.30		2.38
West.	" 11	14	9.52		9.57
St. Louis	" 11	627		3.48	4.02
St. Joseph's	" 11	373		9.39	9.48
St. Lawrence	" 13	577		6.50	6.58

SERVICE METEOROLOGIQUE. — METEOROLOGICAL DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi 13 Sept., à 12 h. p. m. Weekly report ending Wednesday, Sept. 13th, Midnight.

	THERMOM.				BAROM.				HYGROM.				VENT— WIND		
	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Vélocité Velocity	Maximum	Heure—Hour
	Jeudi—Thursday Sept. 7 05	64	3 p.m.	57	3 a.m.	30.061	7 & 11 a.m.	30.029	3 p.m.	83	7 a.m.	69	11 p.m.	9	10 a.m.
Vendredi—Friday " 8 "	73	3 p.m.	58	3 a.m.	30.156	3 a.m.	30.100	3 p.m.	87	3 a.m.	58	3 p.m.	19	10 & 12 p.m.	
Samedi—Saturday " 9 "	74	3 p.m.	62	3 a.m.	31.216	3 & 7 a.m.	30.140	11 a.m.	84	3 a.m.	52	3 p.m.	20	2 a.m.	
Dimanche—Sunday " 10 "	76	3 p.m.	63	3 a.m.	30.176	3 a.m.	29.948	7 p.m.	84	3 a.m.	55	11 a.m.	15	1 a.m.	
Lundi—Monday " 11 "	74	3 p.m.	64	3 a.m.	30.054	3 a.m.	29.888	3 p.m.	89	3 a.m.	61	11 a.m.	10	7 p.m.	
Mardi—Tuesday Aug. 12 "	68	3 p.m.	62	7 a.m.	29.987	3 a.m.	29.957	3 p.m.	94	1 a.m. & 11 p.m.	74	3 p.m.	10	1 & 2 a.m.	
Mercredi—Wed'y " 13 "	62	3 a.m.	46	11 p.m.	30.304	11 p.m.	29.957	3 a.m.	89	3 a.m.	51	3 p.m.	27	7 a.m.	

JAMES FERNS,
Surintendant.
Superintendent.

MUTATIONS DE PROPRIETES.— TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier. Ward.	No. d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
MONTREAL-OUEST.						MONTREAL-WEST.				
St. Joseph.	141178	7 Sep. '05	1 Aug '05	Delle C. Monette	A. Deslauriers..	4 & P 3.....	3025	Workman.....	B	\$4,000 00
St. George	141180	8 " "	6 " "	Thomas Ligget..	H. Henry.....	P. N. E. 1114...	6420	Belmont.....	"	0,000 00
St. Andrew	141186	11 " "	11 " "	Rvd J. Williams.	J. H. Maher....	P. 1599 } 1597 }	82690	Dorchester.....	"	43,000 00
St. Joseph.	141195	12 " "	6 Sep. "	J. A. Trenholme	The Canadian Transfer Com- pany limited. }	865.....	2692	Ruelle David....	"	5,000 00
MONTREAL-EST.						MONTREAL-EAST.				
S. Jacques	63752	5 Sept. '05	4 Aout '05	De G. A. Nault.	J. M. Fortier ...	1207-9 & 10 ...	6600	Cherrier.....	B	9,600 00
S. Marie..	63757	5 " "	4 " "	N. Beaudry.....	A. Marceau....	1363-12.....	1804	Iberville.....	B	1,800 00
S. Laurent	63763	6 " "	24 " "	the Mont. Maternity.....	S. Golt.....	588.....	5037	St. Urbain.....	B	11,000 00
St. Louis..	63771	7 " "	1 Sept "	J. Barry.....	F. Frenette ..	4.....	5041	raig.....	B	8,250 00
Papineau.	63773	7 " "	29 Aout "	De A. Robert...	I. Nantel.....	1145-22 & 23...	2280	Mathieu.....	B	1,800 00
S. Jacques	63775	8 " "	7 Sept "	De C. S. Martel.	T. Bastien.....	P. 135.....	2866	Notre-Dame....	B	2,000 00
S. Laurent	63781	8 " "	7 Aout "	The Chanteloup Mfg Coy, ltd	The Equity R'l Est. Coy, ltd. }	P. 782,783 & 784	10306	Coté & Craig ..	B	10,908 86
Lafont'ine	63784	8 " "	30 " "	F. Guériu.....	J. A. St Denis..	½ 5-0-880-19 & } 880-20 & 21 }	28121	Ruelle St-André.	B	2,900 00
Papineau..	63785	8 " "	28 " "	J N Brouillette.	C. Brouillette...	1070.....	4520	Champlain...	B	471 54
St. Louis..	63788	9 " "	2 Sept "	C. Brunet.....	A. Desillets ...	890-5.....	168	Ave Hotel de-V.	B	5,100 00
S. Laurent	63795	9 " "	3 " "	De M.E Mercier	De E. Slieff ...	P.S.E. 602.....	1491	St. Chs Borromé	B	3,000 00
St. Louis..	63797	11 " "	9 " "	J. W. Guimont..	De J. A. Tessier.	918-20 à 22. ...	3515	Ave Hotel-de-V.	B	12,500 00
"	63799	11 " "	5 " "	Hon N. érodeau	M. Langlois ..	917-5-1 } 917-5-2 }	2321	"	B	4,500 00
S. Laurent	63803	11 " "	7 Aout "	De W.P. Johnston	J. H. Maher	P. 214.....	5868	Bleury.....	B	7,335 00
S. Louis..	63804	11 " "	18 " "	R. Ray.....	Davies, limited..	P. 889-5.....	1508	St. Denis.....	B	5,000 00
Lafont'ine	63806	12 " "	11 Sept "	De T. T. Trudel.	The T. F. Moore Coy.....	948 6 à 9.....	7800	Demontigny ...	B	9,000 00
St. Marie.	63810	12 " "	24 Aout "	N. Bourgie	H. Wolff.....	1461-15.....	1675	Lafontaine ...	B	2,400 00
S. Louis..	63812	12 " "	31 " "	U. Chopin.....	A. Doray et al..	½ de 903-169 }	7315	{ Drolet.....	B	1,599 90
Papineau .	"	12 " "	31 " "	"	"	½ de 328 }		{ Panet.....	B	
S. Jacques	"	12 " "	31 " "	"	"	½ de 793 }		{ St. Timothée.	B	
HOHELAGA & JACQUES-CARTIER.										
Hochelaga	116282	5 Sept. '05	1 Sept. '05	Eug. Bernier...	A. Campbe'l ...	50-35.....	2500	St. Germain....	B	\$2,900 00
St. J. Bte.	116291	5 " "	1 " "	A T. Vincent...	C. J. Morris....	15-832.....	1440	Drolet.....	B	1,850 00
St. Denis..	116298	5 " "	4 " "	Chs. Roy.....	E. Bénard.....	½ N 8-717.....	2592	Labelle.....	L	400 00
"	116302	5 " "	30 Aout "	F. X. Desmarais.	S. D. Vallières..	339-617.....	2360	Marquette.....	B	2,100 00
Hochelaga	116312	6 " "	28 " "	Suc. Hy Hogan..	G. Molinelli ...	148-2756 & 57.	473	Sherbrooke....	L	1,433 25
St. J. Bte.	116315	6 " "	5 Sept. "	De J. Charlebois.	De V. Devincentis	137.....	2800	Cadieux.....	B	1,920 00
Duvernay.	116319	6 " "	1 " "	D. Perrault....	A. Savoie.....	1-25.....	2275	LaSalle.....	B	3,550 00
St. Denis..	116322	6 " "	2 " "	A. Mignault ...	C. Grondin.....	325-380.....	2040	Gilford.....	L	535 00
"	116327	6 " "	2 " "	O. Gagnon.....	O Bédard.....	165-46 & 47....	3751	Carrière.....	B	2,400 00
"	116328	6 " "	2 " "	J. Bte N. Chabot	O. Collette dit Bourguignon..	8-502.....	4200	Beaubien, etc...	B	4,000 00
"	116340	7 " "	6 Mai "	S. W. Wells....	P. A. Desautels..	196-89 } ½ S.E. 209-5 }	3175	St. Denis.....	B	4,600 00
"	116347	7 " "	2 Aout "	A. Hogue.....	Jos. Ferron.....	325-178 } 325-178-H }	2964	St. Hubert.....	L	975 00
Duvernay.	116363	8 " "	7 Sept. "	Revd Z. Thérien	Léon Thérien...	½ p.N.O. 10-73 } ½ p S.E. 10-2 }	1974	St André.....	B	1 00
St. Gabriel	116370	8 " "	25 Aout "	Wm G. McGee..	D. Barton.....	3-67-44 & 45....	4002	harron.....	B	3,350 00
St. J Bte..	116373	8 " "	29 Mars "	O Alaire, èsqual.	De T.H. Ouellette	15-413.....	2375	St. Denis.....	B	4,700 00
St. Denis..	116377	8 " "	30 " "	De Jules Hamel..	Théod Lefebvre.	328-463.....	2375	Boyer.....	L	1,200 00
Hochelaga	116388	9 " "	23 Mai "	A. Morissette et al.....	De A. Gibeault U. Pauzé & fils	¾ ind. 63.....	5400	Des ry.....	B	2,160 00
St. Denis..	116396	9 " "	9 Sept. "	J. Bte Major...	The C. P. R. Co.	209-113.....	3143	Rivard.....	L	925 00
"	116399	9 " "	30 Juin "	Jas. Pearl.....	p.S.E 7-54 & 155	1095	1095	St. An-lré.....	B	8,500 00
Duvernay.	116410	11 " "	31 Aout "	Jos Lafrance ...	N. Rhéaume....	8-209.....	2600	Mont-Royal ...	B	190 00
St. Denis	116414	11 " "	31 " "	Wm G. Ross ...	Robt. Wood....	1-203 & 204....	2280	Papineau.....	L	
Hochelaga	116415	11 " "	7 Juil. "	A. Desmarteau, èsqual.....	T. Charland....	148-1164 & 1165.	5760	Ontario.....	B	3,260 00
St. Denis.	116420	12 " "	9 Sept. "	Z. St. Jean.....	Jo. Alain.....	½ N. 8-588.....	2500	Huntly.....	L	210 00
Hochelaga	116441	12 " "	24 Aout "	H. Bourgie....	Jos. Sarrazin...	166-136 } 1598-45 }	1840	Frontenac.....	B	3,000 00
"	116445	12 " "	8 Sept. "	H.R. Drummond	Nap. Chayer....	½ N.O. 331-222.	2325	LaSalle.....	L	225 00
St. J. Bte.	116448	12 " "	2 " "	H. Millar.....	P. E. Paschke ..	20-5.....	1246	Cadieux.....	B	2,000 00

{ B—Bâtisse ; Building.
{ L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.

SERVICE DES INCENDIES.

FIRE DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant Mercredi, 13 Sept. à 12 h. p.m. Weekly report of fires ending Wednesday, 13th Sept., at 12 p.m.

Date.	Heure. — Hour.	Avertisseur.—Box.	Localité. — Location.	Quartier. — Ward.	Genre d'édifice. — Description of building.	Usage. — For what purpose occupied.	Cause de l'incendie. — Cause of fire.	Occupant.	Domages. — Damages.	Ont répondu à l'appel (stations) — Responded to call (stations)
Sept. 7	4.04 a.m.	19	156 Craig W....	Centre.....	Brick	Printing office.	Unknown ..	C. R. Corneil ...	Consid..	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 20.
" 7	4.29 p.m.	214	Mullins St.....	St. Ann's...	Vacant lot	Vacant lot ...	Pot of tar...	Vacant	None...	9
" 8	9.40 a.m.	Pho	34 Imperiel Ave.	St. Joseph...	Brick	Dwelling.....	Stove	E. Elert.....	" ..	4
" 8	10.31 a.m.	783	419 Panet.....	St. Mary s	"	Dwelling.....	Lamp Exp..	E. Larocque ...	Slight..	11
" 8	3.47 p.m.	Pho	436 Mount Royal	S. J Babtist.	"	Dwelling	Chimney ...	M. Thibodeau..	None...	16
" 8	4.43 p.m.	"	61 St. Lawrence.	St. Lawrence	"	Restaurant...	" ..	Massé & Gendron	" ..	2
" 8	10.02 p.m.	736	816 St. Catherine	Papineau ...	Stone.....	Furniture store	Unknown...	Montreal Furnit.	Slight...	7, 13, 19
" 10	2.30 a.m.	755	St Mary's	False alarm.....	11
" 11	9.52 a.m.	14	McGill St.....	St Ann's..	Wood	Electric Pole..	Electricity..	M. L. H. P. Co.	None ..	1, 2, 8, 4
" 11	3.48 p.m.	627	St. Dominique St	St. Louis..	Hay.....	Cart load of h'y	Unknown ..	M. Jodoin	Slight ..	14
" 11	9.39 p.m.	373	1061 St. James.	St. Joseph..	Brick	Candy Shop...	" ..	Miss Grace	" ..	12
" 13	4 30 p.m.	Still	St. Catherine St.	St. Andrews.	Wood	Street Car	Electricity..	M. S. Ry Co....	" ..	10
" 13	6.50 p.m.	577	286 St. Charles Borromée....	St. Lawrence	Brick	Furniture fact.	Chimney ...	Lande Bros	None...	6

Z. BENOIT,
Chet de la Brigade.—Chief Fire Department.



AVIS PUBLIC

BAIN.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour un bain public" pour la construction d'un bain public dans le quartier Hochelaga seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à midi, mercredi le 20 septembre courant. On pourra examiner les plans et devis au bureau de MM. Lacroix et Piché, architectes, No. 5, Square Beaver Hall.

Les soumissionnaires devront donner des prix séparés pour tous les travaux nécessaires pour la construction complète du bain et du logement du gardien.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté au montant de 15% du prix demandé.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui suivra leur réception.

On ne s'engage d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 12 septembre 1905.



PUBLIC NOTICE

BATH

Sealed tenders addressed to the undersigned, and endorsed "Tender for a Public bath" for the building of a public bath in Hochelaga ward, will be received in the office of the City Clerk up to noon on Wednesday the 20th, September instant. The plans and specifications may be seen at the office of the architects, Messrs. Lacroix & Piché, No. 5 Beaver Hall Square. Separate prices must be given for the entire works necessary for the complete construction of the bath itself and for the dwelling of the guardian.

A deposit of 15 per cent. of the price asked for, in the form of an accepted bank cheque, must accompany each tender.

The tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Hygiene and Statistics Committee following the reception of the said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, 12th. September 1905.



Rue Amherst

Vente à l'enchère de matériaux de construction, lundi, le 25 septembre 1905, à 11 hrs. a.m.

Seront vendus par la Cité, à la demande du propriétaire, (M. F. Rasconi), les matériaux de construction situés sur la partie sud-ouest du lot du cadastre No 579, coin sud-est des rues Amherst et Sainte-Catherine, quartier Saint-Jacques qui doit être expropriée pour l'élargissement de la rue Amherst (côté est) de la rue Craig à la rue Sainte-Catherine.

Lesdits matériaux de construction consistent en parties de maisons en bois et briques, qui devront être démolies et les matériaux devront être enlevés dans les deux semaines qui suivront la vente.

Le plan de la propriété ci-haut mentionnée peut être examiné au bureau du Trésorier, à l'Hôtel de Ville.

Conditions: Prix de vente, payable comptant lors de l'adjudication.

1% payable pour droits d'encan.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 13 septembre 1905.



Amherst St.

Auction Sale of Building Material, Monday, 25th September 1905, at eleven o'clock a.m

Will be sold by the City, at the demand of the proprietor, (Mr. F. Rasconi), the building material lying on the south-west part of lot cadastral No. 579, south-east corner of Amherst and St. Catherine streets, St. James Ward, to be expropriated for the widening of Amherst street, east side from Craig to St. Catherine streets.

The said building material consisting in part of brick and wooden houses which shall be demolished and the material removed within two weeks following the sale.

The plan of the above property may be seen at the City Treasurer's Office, City Hall.

Terms of sale: Cash on adjudication.

1% auction duty.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

MARCOTTE BROS.,
Auctioneers.

CITY HALL,

Montreal, 13th September 1905.

Confédération du Canada,
Province de Québec,
Cité de Montréal.



AVIS PUBLIC

Attendu qu'un règlement intitulé "Règlement à l'effet d'annexer la Cité de Saint-Henri à la Cité de Montréal", a été adopté en deuxième lecture à une assemblée mensuelle ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue mardi le onzième jour de juillet mil neuf cent cinq (1905);

Attendu que ledit règlement a été approuvé en la manière régulière par le conseil municipal de la Cité de Saint-Henri, à une assemblée régulière dudit conseil, tenue dans l'hôtel de ville de ladite Cité de Saint-Henri, le neuvième jour du mois d'août mil neuf cent cinq (1905), conformément à la loi;

Attendu que ledit règlement doit être soumis à l'approbation ou la désapprobation des électeurs municipaux propriétaires de biens-fonds en ladite Cité de Saint-Henri;

Et attendu que LUNDI, le 16ème jour d'octobre prochain, a été par moi fixé pour tenir l'assemblée publique desdits électeurs municipaux de la Cité de Saint-Henri, pour approuver ou désapprouver ledit règlement, je donne avis par les présentes,

QU'UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE

des électeurs municipaux propriétaires de biens-fonds de ladite Cité de Saint-Henri, ayant qualité pour voter sur ce règlement,

EST CONVOQUEE POUR LUNDI, LE 16ème JOUR
D'OCTOBRE PROCHAIN, A DIX HEURES
DE L'AVANT-MIDI,

dans la salle municipale, dans l'hôtel de ville de ladite Cité de Saint-Henri, et que là et alors ledit règlement sera soumis auxdits électeurs pour recevoir leur approbation ou leur désapprobation, selon la loi.

Donné sous mon sceau et le sceau de la Cité de Montréal, ce 28ème jour d'août, mil neuf cent cinq (1905).

(Signé)

H. LAPORTE,
Maire.

(Contresigné)

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

* * *

Règlement à l'effet d'annexer la Cité de Saint-Henri à la Cité de Montréal.

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de Montréal d'annexer à son territoire la Cité de Saint-Henri pour en faire partie comme quartier séparé sous le nom de quartier Saint-Henri, et que cette annexion ne peut que produire des avantages mutuels, le Conseil de la Cité de Montréal décrète ce qui suit :

1.—Le territoire compris dans les limites actuelles de la Cité de Saint-Henri, tel que ci-après décrit, formera un des quartiers de la Cité de Montréal et sera connu sous le nom de Quartier Saint-Henri :

"Le territoire de la Ville de Saint-Henri est compris dans les bornes et limites suivantes :

"Vers le nord-est par une ligne brisée commençant au point d'intersection des axes de la rue Saint-Antoine et de l'avenue Atwater, prenant une direction sud-est suivant ledit axe de l'avenue Atwater, coïncidant avec la ligne séparative entre la Ville de Saint-Henri et la Ville de Sainte-Cunégonde, jusqu'à son intersection avec l'axe du Canal Lachine; de là prenant une direction sud-ouest, suivant l'axe du Canal Lachine, par une ligne courbe, jusqu'à son intersection avec le prolongement de l'axe du chemin de la Côte Saint-Paul; de là prenant une direction nord-est et nord, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul; par une ligne brisée coïncidant avec la ligne séparative entre la Ville de Saint-Henri et la paroisse de Notre-Dame de Grâce, jusqu'à son intersection avec la rue Saint-Rémi; de là, prenant une direction nord-ouest, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul, jusqu'à l'alignement nord-ouest de la

Dominion of Canada,
Province of Quebec,
City of Montreal.



PUBLIC NOTICE

Whereas a by-law entitled "By-Law to annex the City of St. Henry to the City of Montreal" passed a second reading at an adjourned monthly meeting of the Council of the City of Montreal, held on Tuesday, the eleventh day of July, one thousand nine hundred and five (1905);

Whereas the said by-law has been regularly approved of by the Municipal Council of the said City of St. Henry at a regular meeting of said Council held in the City Hall of the said City of St. Henry on the 9th day of August, one thousand nine hundred and five (1905), and the whole according to law;

Whereas the said by-law must be submitted to the approval or disapproval of the municipal electors who are proprietors in the said City of St. Henry;

And whereas Monday, the 16th day of October next, has by me been fixed and set apart for the holding of the public meeting of said municipal electors of the City of St. Henry, in order to approve or disapprove of said by-law, I hereby and by these presents do give notice that a

PUBLIC MEETING

of the municipal electors being proprietors of the City of St. Henry, duly qualified to record their votes upon said by-law is convened to be held on Monday, the 16th day of October next, at ten o'clock in the forenoon, in the municipal hall, in the City Hall of the said City of St. Henry, and that then and there the said by-law shall be submitted to the said electors for their approval or disapproval thereof, according to law.

Given under my hand and the seal of the City of Montreal, this 28th day of August, one thousand nine hundred and five (1905).

(Signed.)

H. LAPORTE,
Mayor.

(Countersigned.)

L. O. DAVID,
City Clerk.

* * *

By-Law to Annex the City of St. Henry to the City of Montreal.

Whereas it is in the interests of the City of Montreal to annex to its territory the City of St. Henry to form part thereof, as a separate ward, under the name of St. Henry Ward, and whereas such annexation cannot but be productive of mutual advantages, the Council of the said City of Montreal, enacts as follows:—

1.—The territory now comprising the City of St. Henry, as hereinafter described, shall constitute one of the wards of the City of Montreal, which shall be known as St. Henry Ward :

"The territory of the City of St. Henry is comprised within the following boundaries and limits:—

"To the northeast by a broken line beginning at the point of intersection of the axis of St. Antoine St. and Atwater Avenue, running in a southeast direction along the said axis of Atwater Avenue, coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the City of Ste. Cunégonde, to its intersection with the axis of the Lachine Canal; thence running in a southwest direction, along the axis of the Lachine Canal, by a curve line, to its intersection with the prolongation of the axis of the Cote St. Paul Road; thence running in a north-east and north direction, along said axis of the Cote St. Paul Road; by a broken line coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the parish of Notre Dame de Grâce, to its intersection with St. Remi Street; thence running in a north-west direction, along the said axis of the Cote St. Paul Road, to the north-

"west alignment of Notre Dame Street and further up coinciding with the north-east limit of official lots Nos. 188 and 188a of the Parish of Notre Dame de Grace, to an approximate distance of 370 feet north-west of the said alignment of Notre Dame Street; thence running rue Notre-Dame et au-delà coïncidant avec la limite nord-est des lots officiels Nos 188 et 188a de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, jusqu'à une distance approximative de 370 pieds au nord-ouest dudit alignement de la rue Notre-Dame; de là prenant une direction nord-est suivant la ligne séparative entre la Ville de Saint-Henri et la Ville de Westmount à travers les lots officiels Nos 1657, 1634 et 1632 du cadastre de la paroisse de Montréal et coïncidant ensuite avec la limite sud-est des lots officiels Nos 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, de la subdivision du numéro 1434 et des numéros 1408-5 1408-6 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 et 1415 du cadastre de la paroisse de Montréal, jusqu'à son intersection avec l'axe de la rue Hollowell (maintenant Rose de Lima); de là prenant une direction sud-est suivant ledit axe de la rue Hollowell jusqu'à l'intersection dudit axe avec celui de la rue Saint-Antoine; de là prenant une direction nord-est suivant l'axe de la rue Saint-Antoine, par une ligne brisée jusqu'au point de départ.

"Ladite Ville de Saint-Henri étant bornée vers le nord-est partie par la Ville de Westmount et partie par la Ville de Sainte-Cunégonde, vers le sud-est partie par la Cité de Montréal et partie par la Ville de la Côte Saint-Paul, vers le sud-ouest et l'ouest par la paroisse de Notre-Dame de Grâce et vers le nord-ouest partie par la paroisse de Notre-Dame de Grâce et partie par la Ville de Westmount."

2.—Le quartier Saint-Henri sera représenté par deux échevins élus de la manière prescrite dans et par la Charte de la Cité de Montréal.

3.—L'actif de la Cité de Saint-Henri, à dater de l'annexion, sera consolidé avec l'actif de la Cité de Montréal, et le passif de la Cité de Saint-Henri sera aussi consolidé avec le passif de la Cité de Montréal; et le quartier Saint-Henri devra être mis sur le même pied que les autres quartiers de la Cité de Montréal, quant aux taxes et autres impôts municipaux, et être soumis aux dispositions des différents règlements en vigueur dans la Cité de Montréal et autres lois qui régissent ladite Cité, ainsi qu'à ceux de la Cité de Saint-Henri, jusqu'à ce que la fin proposée dans lesdits règlements soit complètement atteinte et réalisée.

4.—Toute dette contractée après le 1er janvier de la présente année, par la Cité de Saint-Henri—sauf pour fins d'administration—en sus et au-delà de ce que comprend l'état financier maintenant devant le Conseil, qui fait voir que la dette totale de ladite Cité de Saint-Henri est de \$1,889,240, sera payée au moyen d'une contribution foncière spéciale, qui sera imposée sur les propriétaires fonciers de ladite Cité de Saint-Henri.

5.—Les règlements de la Cité de Saint-Henri resteront en vigueur dans le quartier Saint-Henri jusqu'au 1er mai 1906; à partir de cette date le quartier Saint-Henri sera soumis aux règlements de la Cité de Montréal.

6.—Les deux échevins qui auront été élus pour représenter le quartier Saint-Henri dans le Conseil de la Cité de Montréal, resteront en charge jusqu'au 1er février 1906.

7.—Il serait à désirer que, dans l'intérêt de la Cité de Montréal, les fonctionnaires suivants de la Cité de Saint-Henri, actuellement en office soient continués dans leurs charges à partir de la date de l'annexion, comme employés de la Cité de Montréal, et exercent pour cette dernière cité, leurs fonctions respectives à leur salaire actuel, jusqu'à l'expiration de l'année courante, suivant les règles et règlements du Conseil de ladite Cité de Saint-Henri, et moyennant les traitements, à l'expiration de l'année courante, qui seront déterminés par la Cité de Montréal:

(a)—Les employés préposés à la comptabilité seront sous la juridiction de la Commission des Finances; (b) les employés préposés à la Voirie seront sous la juridiction de la Commission de la Voirie; (c) les officiers et les agents de police seront sous la juridiction de la Commission de Police; (d) les officiers et les hommes préposés aux appareils à incendie et à l'éclairage seront sous la juridiction de la Commission des Incendies et de l'Eclairage; et il

"in a north-east direction along the dividing line between the City of St. Henry and the Town of Westmount, through official lots Nos. 1657, 1634, and 1632 of the cadastre of the parish of Montreal and thence coinciding with the south-west limit of official lots Nos. 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, and 114 of the subdivision of number 1434 and of numbers 1408.5, 1408.6, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 and 1415, of the Cadastre of the Parish of Montreal, to its intersection with the axis of Hollowell Street (now Rose de Lima); thence running in a south-east direction along the said axis of Hollowell Street to the intersection of said axis with that of St. Antoine Street; thence running in a north-east direction along the axis of St. Antoine Street, by a broken line to the starting point."

"The said City of St. Henry being bounded to the north-east partly by the Town of Westmount and partly by the City of Ste. Cunégonde; to the south east partly by the City of Montreal and partly by the Town of Cote St. Paul; to the south-west and west by the Parish of Notre Dame de Graces, and to the north-west partly by the Parish of Notre Dame de Graces, and partly by the Town of Westmount."

2—The St. Henry Ward shall be represented by two aldermen, elected in the manner provided in and by the charter of the said City of Montreal.

3—The assets of the City of St. Henry shall, from the date of annexation, be consolidated with the assets of the City of Montreal, and liabilities of the City of St. Henry shall also be consolidated with the liabilities of the City of Montreal; and the St. Henry Ward shall be put on the same footing as the other wards of the said City of Montreal, as regards civic taxes and other municipal dues, and be subject to the provisions of the several by-laws in force in the City of Montreal and to the laws governing the said City, as well as to those of the City of Henry until such time as the purposes of said by-laws have been completely attained and realized.

4—Any debt contracted after the first of January of the present year by the City of St. Henry—except for administration purposes—beyond what is included in the financial statement now before the Council, which shows the total indebtedness of the said City of St. Henry to be \$1,889,240, shall be paid by means of a special assessments to be levied on the property owners of said City of St. Henry.

5—The by-laws of the City of St. Henry shall remain in force in the St. Henry Ward until the 1st May, 1906; from and after that date, St. Henry Ward shall be subject to the by-laws of the City of Montreal.

6—The two Aldermen elected to represent St. Henry Ward in the Council of the City of Montreal, shall remain in office until the 1st of February, 1906.

7—It would be desirable that, in the interest of the City of Montreal, the following employees of the City of St. Henry now in office be continued, from the date of annexation, as employees of the City of Montreal, and should discharge for the latter City their respective functions at their present salary, until the expiration of the current year, according to the rules and regulations of the Council of the said City of St. Henry, and at such salary, at the expiration of the current year, as the City of Montreal may determine:

(a)—The employees of the Accountant's Office shall be under the jurisdiction of the Finance Committee; (b) the employees of the Road department shall be under the jurisdiction of the Road Committee; (c) the police officers and constables shall be under the jurisdiction of the Police Committee; (d) the officers and men in charge of the fire apparatus and of the lighting service shall be under the jurisdiction of the Fire and Light Committee; the same classification to be applied to all permanent employees coming, by the nature of their functions, within

en sera de même pour tous les employés permanents, tombant, par la nature de leurs fonctions, sous la juridiction des Commissions de l'Incinération, de l'Hygiène et des Statistiques, et des Parcs, Squares et Traverses.

8—Par l'adoption du présent règlement le nouveau quartier est et sera incorporé à la Cité de Montréal et sera sujet à tous les règlements de ladite Cité de Montréal qui ne seront pas en opposition avec les clauses du présent règlement, et sera sujet à tous les devoirs et obligations prescrits par la Charte de la Cité de Montréal et les statuts qui l'amendent.

* * *

Confédération du Canada,
Province de Québec,
Cité de Montréal.

Je certifie que ce qui précède est une vraie copie du règlement qui a été adopté en deuxième lecture à une assemblée mensuelle ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue mardi, le onzième jour de juillet 1905, et qui sera pris en considération par ledit Conseil et présenté pour une troisième lecture après l'expiration de trente jours à dater de sa dernière publication conformément à l'article 10 de la section V de la Charte de la Cité de Montréal, 62 Vict., chap. 58.

(Signé) L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

HÔTEL-DE-VILLE,
Montréal, 28 août 1905

the jurisdiction of the Incineration, Hygiene and Statistics, and Parks, Squares and Ferries Committees.

8—By the adoption of this by-law, the new ward is and shall be incorporated into the said City of Montreal, and shall be subject to all the by-laws of the said City of Montreal, which do not conflict with the provisions of this by-law, and shall be subject to all the duties and obligations prescribed by the Charter of the City of Montreal and the statutes amending the same.

* * *

Dominion of Canada,
Province of Quebec,
City of Montreal.

The above is certified to be a true copy of the by-law which has passed a second reading, at an adjourned monthly meeting of the Council of the City of Montreal, held on Tuesday, the eleventh day of July, 1905, and which will be considered by the said Council and presented for a third reading after the expiration of thirty days from the date of its last publication in conformity with Art. 10, Sect. V., of the Charter of the City of Montreal, 62 Vict., Chap. 58.

(Signed.) L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY HALL,

Montreal, 28th August, 1905.

C. T. CHARLEBOIS Peintre-Decorateur
342 & 344 RUE SAINT-DENIS.

TEL. MAIN 881 & 882

W. R. Cuthbert & Co.

BRASS FOUNDERS

Corporation Cocks - Caps and Nipples

37, 39 & 41 DUKE ST. - MONTREAL.

T. A. MORRISON & CO.

Milton Pressed Brick
American Enameled Brick
"Roman" Manufactured
Building Stone and
Ornamental Terra Cotta
Morrison Quarry Co's
Machine-Broken
Clean-Screened
"Banc Rouge" Syenite
Concrete & Macadam Stone
Concrete Top Dressing
Roofing Gravel
Building Limestone

Waterous "Champion"
Stone Crushing Plants
Concrete Mixers
Empire Rock Drills
Reliance Hoisting Engines
High Speed Engines
Saw Mill Machinery
Road-Making Machinery
Steam Road Rollers
Fire Appliances
Waterous Fire Engines
New and Second hand
Contractor's Plant

204 ST. JAMES STREET, MONTREAL

Bell Telephone Main 4532.

**The John McDougall Caledonian
Iron Works Co. Limited**

MONTREAL

Manufacturers of Engines, Boilers, and
Machinery of every description

Builders in Canada of "WORTHINGTON"
Pumps for Water Works services.

Imprimeur de la
GAZETTE MUNICIPALE
et Impressions Générales

A. P. PIGEON

Printer of the
MUNICIPAL GAZETTE
and General Job Printer

1595-97 ONTARIO STREET

Bank of Montreal

(ESTABLISHED 1817)

INCORPORATED BY ACT OF PARLIAMENT.

CAPITAL (all paid up) \$14,000,000.00
 REST 10,000,000.00
 UNDIVIDED 583,196.01

HEAD OFFICE—MONTREAL

BOARD OF DIRECTORS :

RT. HON. LORD STRATHCONA AND MOUNT ROYAL, G.C.M.G.
President.

HON. SIR GEORGE A. DRUMMOND, K.C.M.G., *Vice-President.*
 A. T. PATERSON, ESQ. E. B. GREENSHIELDS, ESQ.

SIR WILLIAM C. MACDONALD. R. B. ANGUS, ESQ.
 JAMES ROSS, ESQ. R. G. REID, ESQ.

HON. ROBT. MACKAY.

E. S. CLOUSTON, *General Manager.*

A. MACNIDER, *Chief Inspector and Superintendent of Branches*
 H. V. MEREDITH, *Assistant General Manager, and Manager at Montreal.*

W. S. CLOUSTON, *Inspector of Branch Returns.*

F. W. TAYLOR, *Assistant Inspector, Montreal.*

J. HUNTER, *Assistant Inspector, Winnipeg.*

JAMES AIRD, *Secretary.*

BRANCHES :

66 IN CANADA :

MONTREAL, C. W. DEAN, *Assistant Manager.*

IN NEWFOUNDLAND :

ST. JOHN'S BANK OF MONTREAL.
 BIRCHY COVE, BAY OF ISLANDS, BANK OF MONTREAL.

IN GREAT BRITAIN :

LONDON, BANK OF MONTREAL, 22 Abchurch Lane, E.C.,
 ALEXANDER LANG, *Manager.*

IN THE UNITED STATES :

NEW YORK, R. Y. HEBDEN and J. M. GREATA, *Agents,* 59
 Wall Street.

CHICAGO, BANK OF MONTREAL, J. W. DE C. O'GRADY,
Manager.

SPOKANE, WASH., BANK OF MONTREAL.

Charbon à Vapeur **Dominion Coal Co.**
 Charbon dur Scranton

SONT LES MEILLEURS

J.O. LABRECQUE & Cie
 141 WOLFE.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL SOUSCRIT \$2,000,000
 CAPITAL PAYE 2,000,000
 FONDS DE RESERVE 1,200,000

DIRECTEURS :

M. F.-X. ST-CHARLES, Ecr., *Président.*

R. BICKERDIKE, M.P. *Vice-Président.*

Hon. J.-D. ROLLAND,

J.-A. VAILLANCOURT, Ecr.

ALPH. TURCOTTE, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, *Gérant-Général,*

C.-A. GIROUX, *Gérant.*

F.-G. LEDUC, *Assistant-Gérant.*

O.-E. DORAIS, *Inspecteur.*

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

SUCCURSALES :

Québec, P. Q.
 St-Roch, Qué.
 Trois-Rivières, P.Q.,
 Joliette, P.Q.,
 Sorel, P.Q.,
 Valleyfield, P.Q.,
 Louiseville, P.Q.,
 Sherbrooke, P.Q.,
 St-Jérôme, P.Q.,
 Ste-Martine, P.Q.

Vankleek Hill, Ont.
 St-Boniface, Man.
 Winnipeg, Man.
 St-Henri, près Montréal.
 Pte St-Charles, Montréal.
 1393 Ste-Catherine, "
 1756 Ste-Catherine, "
 2217 Notre-Dame,
 Hochelaga.

THIS SPACE IS
 SOLD TO THE CANADIAN
 RUBBER COMPANY.

L. R. MONTBRIAND, A. A. P. Q.

ARCHITECTE

Mesureur et Evalueur

No. 230 Rue St-Andre

Tel. Bell Est 1703. — Tel. des Marchands 297.

Montreal.



The Test of Time, Certainty of Action, and Good Construction,

are the most important features in portable fire extinguishers. The difficulties and uncertainties resulting from complicated mechanism and consequent corrosion have been entirely eliminated in the construction of the

Underwriters' Fire Extinguisher.

There are no stop cocks, valves, levers or springs to corrode. There is no mechanism to adjust or get out of order. No mechanical force is required to put them in operation. They are certain to act, even after long standing.

Officially endorsed by 39 Boards of Underwriters and Inspection Bureaus in Canada and United States. Write for printed matter.

The Canadian Fire Hose Co.,

14 St. Sacrament Street.

MONTREAL, Que.